

1983

38

ERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Philippe RUSSELL

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BELFORT

Aspects administratifs
d'une extension d'activités

ANNEE : 1983

19^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

RUSSELL (Philippe). - La Bibliothèque municipale de Belfort : aspects administratifs d'une extension d'activités / Philippe Russell ; mémoire présenté sous la dir. de M. Henri Comte. - Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de Bibliothécaire , 1983. - 61-IX p. - [7] p. de pl. : ill ; 30 cm.

Belfort, bibliothèque municipale, 1960-1981

COMTE (Henri).
Dir.

Etude des facteurs favorisant la décision de construire une nouvelle bibliothèque. Analyse de la programmation et du circuit administratif. Premier bilan de la réalisation et perspectives de développement.

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Philippe RUSSELL

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BELFORT

Aspects administratifs
d'une extension d'activités

Mémoire présenté sous la direction
de Monsieur Henri COMTE



ANNEE : 1983

19ème PROMOTION

1983

38

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21, Boulevard du 11 novembre 1918 - 69 100 VILLEURBANNE

2

A Mlle Agathe BISCHOFF,
A M. Henri BARADEL,
et à toute L'équipe
de La Bibliothèque Municipale de BELFORT,
qui par leur grande compétence
et leur extrême gentillesse
m'ont permis de mener à bien cette étude.
Que celle-ci en retour
puisse leur être un hommage et un encouragement.

INTRODUCTION

Le retard de la lecture publique en France, par rapport à un grand nombre d'autres pays industrialisés (Grande-Bretagne, Allemagne, Etats-Unis, Union Soviétique, Pays scandinaves) est une évidence que la politique instaurée à partir de 1945 a cherché à faire disparaître. Deux types d'études ont analysé les causes de ce retard : M. Jean HASSENFORDER, dans son ouvrage "Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle (1850-1914)" les a recherchées dans l'environnement social des bibliothèques (Economie, Autonomie locale, Vie associative, Développement des Institutions scolaires) ; M. Henri COMTE, dans sa thèse "Les bibliothèques publiques en France" a choisi une autre démarche, qui complète la précédente en analysant les structures internes des bibliothèques, notamment "Les caractéristiques administratives de leur organisation et de leur fonctionnement".

Depuis la fin des années 1960, les Pouvoirs Publics se sont inquiétés de ce retard grandissant et ont mis sur pied des mesures qui, pour sporadiques et insuffisantes qu'elles soient, ont cependant permis de réaliser d'excellentes opérations ponctuelles. Il nous semblait donc intéressant d'étudier, même de façon modeste et limitée, le déroulement de l'une d'entre elles, et de cerner les facteurs de réussite ou les causes d'éventuelles insuffisances dans sa conception et sa réalisation.

Nous avons pour cela choisi la Bibliothèque Municipale de BELFORT. Ce choix se justifie par le fait que cet établissement est de réalisation récente, puisqu'il a été ouvert au public le 28 avril 1981.

De plus, son élaboration fut complexe, et la décision d'opérer un transfert de locaux résultait d'un ensemble de facteurs très divers : certains étaient apparus à une date récente, d'autres au contraire étaient l'aboutissement d'une longue évolution ; la plupart avaient un caractère très local, quelques uns une origine ministérielle ; la majeure partie découlait d'une évolution logique, certaines étaient absolument fortuites. Il était donc intéressant de faire la part de chacun d'eux.

Enfin, la procédure fut très longue, ce qui permit au politique de jouer un rôle non négligeable, puisque pendant cette opération un changement important se produisit aux élections municipales de 1977. L'impact de ce changement sur l'opération méritait également notre attention.

Notre étude comprendra donc plusieurs parties. Tout d'abord, une brève pré-histoire de la B.M. de BELFORT nous introduira la situation de crise de 1960, point de départ de toute l'opération. Une première partie, couvrant la période 1960-1972, analysera les facteurs ayant conduit à la décision du Maire d'entreprendre une construction nouvelle. La seconde partie (1972-1981) décrira les diverses étapes de la conception et analysera le rôle propre des diverses parties prenantes. La troisième et dernière partie montrera le résultat de l'opération et en tirera un premier bilan, avant d'étudier les perspectives de développement et moyen terme, de la B.M.

Ce travail veut donc surtout analyser les caractères administratifs de l'opération. Notre crainte fut grande, et constante, de glisser dans une analyse bibliothéconomique qui nous éloignerait de notre sujet principal. Nous nous sommes peu à peu rendu compte qu'il s'agissait là d'un faux dilemme, car il n'était pas possible de dissocier cette procédure de son objectif ultime.

PREAMBULE HISTORIQUE

Comme dans nombre des cas qui se sont présentés en France ces dernières années, le processus d'un transfert de locaux de la B.M. de BELFORT a été amorcé par un constat d'urgence : la B. M. était dans l'incapacité matérielle de satisfaire les demandes de ses lecteurs, ce qui provoquait en retour une désaffection certaine de ceux-ci à l'égard des services qu'elle pourrait leur rendre. Cette situation de crise n'était pas pourtant due à une négligence prolongée de la municipalité, et un bref historique de la B. M. nous permet de nous en rendre compte.

La création de la Bibliothèque Municipale de BELFORT remonte au Décret du 2 novembre 1789, qui "met à la disposition de la Nation" tous les biens meubles et immeubles appartenant aux communautés ecclésiastiques et enseignantes. Le couvent des Capucins, établi à BELFORT en 1619, possédait une riche bibliothèque qui fournit le fonds primitif de la bibliothèque municipale, installée en 1796 à l'Hôtel de Ville.

Jusqu'en 1870, l'activité de la B. M. est peu importante, et le catalogue établi en 1859 ne recense que 2.500 volumes. Lors du siège de 1870, la bibliothèque vit la destruction ou la dispersion d'un très grand nombre d'ouvrages. Après la guerre, il était nécessaire de reprendre son activité dès son début. Ce fut l'oeuvre de la Société Belfortaine d'Emulation.

1) La Société Belfortaine d'Emulation :

Il est indispensable ici de rappeler que jusqu'en 1870, la ville de BELFORT et ses environs formaient une partie de l'Alsace, et constituaient un arrondissement important du département du Haut-Rhin. Lorsque, grâce à la résistance héroïque de ses habitants et de la garnison du Colonel Denfert-Rochereau, BELFORT gagna d'être érigé en Territoire indépendant, échappant ainsi à l'annexion allemande, c'est tout naturellement vers elle que se tournèrent nombre d'Alsaciens refusant la domination germanique. On vit donc une forte immigration alsacienne dans le tout nouveau Territoire, et ce mouvement migratoire eut une forte répercussion sur la lecture publique.

De nombreux immigrants appartenaient en effet aux professions libérales, et eurent à cœur de reconstituer à BELFORT une part de l'environnement culturel dont ils jouissaient en Alsace. Cet état d'esprit est attesté par Eugène NEFF dans la plaquette célébrant le 80^e anniversaire de la Société : "tout en se voyant obligée de tourner de plus en plus ses regards vers la Franche-Comté, BELFORT devait demeurer un foyer intense de culture et de mentalité alsaciennes, les traditions des pays devaient y être maintenues, c'est bien le but que se traçait la Société naissante".

Ainsi, naît en 1872 la Société Belfortaine d'Emulation. Se donnant pour objectif, à l'instar de la Société Franklin, le développement de la bibliothèque publique, elle se voit en 1874 attribuer des locaux plus vastes dans l'Hôtel de Ville, ce qui permet notamment d'ouvrir une salle de lecture deux fois par semaine. Le fonds atteint 7.000 volumes en 1880, 8.000 en 1885, et dépasse les 10.000 en 1890. Deux

catalogues sont imprimés en 1887 et 1892. Le nombre des lecteurs s'accroît, et les dons affluent, d'ailleurs inégalement. Un important fonds régional se constitue. D'autre part, les membres les plus influents de La Société occupent souvent des postes municipaux, et l'un des plus célèbres est le Sénateur SCHURER-KESTNER, qui à cette époque joua un rôle important dans le développement de l'affaire DREYFUS.

Malheureusement, ce développement de la lecture s'alliait à de graves irrégularités juridiques : la Mairie laissait l'Administration d'un service municipal aux soins d'une société privée, qui réservait à ses membres l'emprunt des ouvrages de valeur, littéraires ou bibliographiques. Plusieurs rappels à l'ordre émanant du Ministère de l'Instruction Publique, dont une lettre du 13 novembre 1890 (cf ANNEXE 1) aboutissent en 1902 à la dissociation des fonds entre la Société et la Ville. Le rôle dynamique de la Société à l'égard de la Bibliothèque trouva ainsi un terme brutal.

2) La lecture publique à BELFORT (1925-1960) :

Pour la B.M. commença une nouvelle période de léthargie, l'active politique d'acquisitions menée par la Société d'Emulation n'étant pas poursuivie par la Municipalité. Celle-ci n'accorda que des subventions brillant par leur insuffisance ; quant aux nombreux dons du Ministère de l'Instruction Publique entre 1904 et 1913, ils étaient notoirement inadaptés à la lecture publique belfortaine. Après la Première Guerre Mondiale, le Ministère interrompit ses dons, et la Municipalité sembla se désintéresser de la Bibliothèque.

Contre cette léthargie qui menaçait de réduire à néant les efforts des années 1872-1903, le Maire Edouard LEVY-GRUNWALD prit en 1925 les mesures qui s'imposaient :

Il nomma bibliothécaire un employé de la Mairie, Jean VON AESCH, qui sans diplôme professionnel, était cependant un autodidacte d'une curiosité et d'une culture exceptionnelles ; et il décida le transfert de la Bibliothèque dans un nouveau local en construction, celui de la Maison du Peuple. Mais ce qui n'était pas le moins remarquable, c'était la conception résolument moderne qui présidait à cette décision : les idées d'Eugène MOREL commençaient à se frayer un chemin. "Concevoir la lecture comme un service public nécessaire, comme un système d'éducation dont tous doivent profiter, un régime normal, hygiène de l'esprit, telles sont les idées directrices de l'organe nouveau qu'est la "Librairie publique" dans la société moderne, idées qu'avait faites siennes la Municipalité dès 1925, lorsqu'elle faisait prévoir pour la Bibliothèque Municipale de notre ville des locaux spécialement aménagés dans le projet de construction d'une Maison du Peuple". (BELFORT. - Dix ans de réalisations : 1925-1935).

La nouvelle B.M. fut inaugurée le 1er octobre 1933. Elle occupait deux niveaux comprenant salles de lecture et de travail. Le prêt direct était développé, les collections comprenaient 25.000 volumes et 60 périodiques. Les lecteurs disposaient de deux catalogues sur fiches : un catalogue alphabétique auteurs/anonymes, et un catalogue méthodique. Les horaires étaient étendus : 22 heures par semaine, dont deux fois deux heures en soirée (19 h à 21 h) et trois heures le dimanche matin. Le 29 novembre 1934, la Bibliothèque conquiert un troisième niveau : celui de l'Heure Joyeuse, Bibliothèque enfantine qui enregistra 200 inscriptions en un mois, et dont la superficie dut être triplée en 1935 en raison d'un succès sans cesse croissant. Cette bibliothèque enfantine semble avoir été l'une des premières en France, avec celles de Paris, Soissons et Reims.

La Municipalité donna à la Bibliothèque des moyens accrus, et le succès augmenta proportionnellement. De 4.733 Frs en 1925, le budget s'éleva à 47.847 Frs en 1935 (X 6,43) ; Les prêts passèrent de 6.098 en 1929 à 10.411 en 1930, 20.605 en 1932 et 39.240 en 1934. Succès incontestable, et d'autant plus méritoire que la ville de BELFORT ne toucha aucune aide de l'Etat au titre de la lecture publique.

Par la suite, la B.M., malgré une perte de 4.000 volumes (rapport de M. VON AESCH du 31 juillet 1945), n'eut pas trop à souffrir de la Deuxième Guerre Mondiale, et bénéficia d'une subvention régulière de la Municipalité. Parallèlement, c'était constituée en 1935 une Société des Amis de la Bibliothèque, dont le rôle dynamique fut analogue à celui de la Société d'Emulation, et qui fut dissoute en 1960, toujours à la suite de l'épineuse question de la propriété des fonds.

3) Conclusion :

Faut-il parler d'échec de la B.M. de BELFORT à propos des deux tentatives de la Société d'Emulation, puis de la Ville, de développer la lecture publique ? Ce terme nous paraît beaucoup trop fort.

En effet, l'action de la Société d'Emulation a été le point de départ de l'activité réelle de la B.M. Cette action a permis à une demande du public de se faire jour, et à ainsi pallier la carence manifeste de la ville. Cependant, comme tout palliatif, cette action ne pouvait être qu'insuffisante. Cette insuffisance s'est manifestée par la restriction apportée au prêt des ouvrages, par l'exiguïté des locaux, et surtout par l'absence d'organisation administrative, puisque la municipalité avait en quelque sorte délégué son pouvoir d'action à la Société d'Emulation. On peut dire qu'à cette

époque, se développa à BELFORT la lecture mais non la lecture publique. C'est cette différence que condamna l'Etat, bon conseiller à défaut d'être bon payeur !

Cette différence est bien évidemment abolie par la décision prise en 1925. Pourtant, quarante ans plus tard, la B.M. sera en situation de crise. Pourquoi ? La responsabilité nous semble devoir à cet égard être imputée à l'Etat. L'action de celui-ci en matière de bibliothèques, en 1925, brille par son inexistence. Comment s'étonner alors qu'une municipalité, sans conseil extérieur, sans autres ressources financières que son propre budget, conçoive une bibliothèque qui, tôt ou tard, ne répondrait plus aux besoins des usagers ? La volonté de s'adresser au plus large public n'a abouti qu'à un demi succès, du fait de l'isolement dans lequel elle s'est trouvée.

IL est dès lors évident que toute nouvelle décision d'envergure concernant la B.M. devrait tenir compte de cette carence passée, et s'inscrire au contraire dans un cadre de réflexion beaucoup plus large. Mais il nous faut à présent revenir à notre point de départ : la situation de crise qui apparaît en 1960.

PREMIERE PARTIE : DE LA CRISE DE LA B.M. A LA DECISION
DE CONSTRUIRE (1960-1972)

-oOo-

1) Le constat d'urgence :

En 1960 en effet, M. VON AESCH tire dans son rapport annuel le signal d'alarme : la Bibliothèque Municipale, qui, en 1935, apparaissait à ses usagers comme un service moderne, est devenue complètement inadaptée aux besoins. Cette inadaptation se traduit de trois façons complémentaires : par rapport aux collections, au personnel et aux usagers.

A - Les collections :

Tout d'abord, Les locaux sont devenus d'une insuffisance criante. Totalisant 650 m2 pour une population de 60.000 habitants, ils ont du accueillir un fonds sans cesse grandissant, et cette augmentation ira en empirant de 1960 à 1975, justifiant à posteriori l'inquiétude de M. VON AESCH. Qu'on en juge :

| | :Etat des collections :(en volumes) | : Acquisitions an- nuelles :(en volumes) |
|------|--|--|
| 1935 | : 23.222 | : 380 |
| 1950 | : 32.681 | : 693 |
| 1955 | : 50.856 | : 1.177 |
| 1960 | : 58.881 | : 1.567 |
| 1965 | : 72.000 | : 1.467 |
| 1970 | : 92.160 | : 4.706 |
| 1975 | : 110.000 | : 4.298 |

B - Le personnel :

.....

Les locaux sont également inadaptés pour le service du personnel. Il ne faut pas oublier en effet que la bibliothèque n'est qu'une partie intégrée de la Maison du Peuple, mais que celle-ci n'a pas été essentiellement conçue pour abriter un service de ce type. Voici la description qu'en donne M. BARADEL dans L'Est Républicain du 31 juillet 1977 : "Sa description peut se résumer ainsi : des locaux dispersés sur quatre niveaux dans les deux ailes de la Maison du Peuple, des rayonnages de livres serrés jusqu'à l'extrême limite et montés souvent jusqu'au plafond à 3,50 m de hauteur, pas d'ascenseur, l'accès aux livres et leur transport se fait par les escaliers et à l'aide et d'escabeaux. Peu de place pour circuler, encore moins pour s'asseoir, des locaux tout à fait insuffisants".

C - Les usagers :

.....

Enfin, c'est en ce qui concerne les usagers que l'inadaptation des locaux est particulièrement manifeste. Conçus avant la dernière guerre, ils avaient tenu compte d'un taux d'augmentation prévisible de la population nettement inférieur à ce qui fut la réalité des années 1945-1955. Or, l'augmentation concernait non seulement le chiffre de population de la ville et de la région, mais aussi le taux de scolarité. Le résultat de ces divers facteurs se traduit dans la hausse du nombre des inscrits et des prêts.

| | :Adultes : | Enfants : | TOTAL inscrits: | TOTAL prêts : |
|------|------------|-----------|-----------------|---------------|
| 1935 | : 936 | : 230 | : 1.166 | : 39.659 |
| 1946 | : 2.265 | : 120 | : 2.385 | : 117.611 |
| 1950 | : 2.209 | : 214 | : 2.423 | : 89.044 |
| 1955 | : 2.613 | : 396 | : 3.009 | : 111.367 |
| 1960 | : 2.307 | : 395 | : 2.702 | : 120.271 |
| 1965 | : 2.507 | : 257 | : 2.764 | : 103.654 |
| 1970 | : 3.083 | : 528 | : 3.611 | : 123.801 |
| 1975 | : 3.787 | : 731 | : 4.518 | : 140.268 |

Il n'est donc pas difficile d'imaginer la saturation à laquelle étaient parvenus dès 1960 des locaux devenus à la fois trop étroits pour permettre au personnel de travailler dans des conditions acceptables, et aux lecteurs d'être accueillis décemment, trop restreints également pour que l'on puisse développer un fonds documentaire cohérent afin de répondre aux demandes accrues des nouveaux inscrits. Mais si à la bibliothèque, l'ensemble du personnel mesurait à ses dépens - et à ceux des lecteurs - l'insuffisance des locaux, encore fallait-il entreprendre de sensibiliser à ce problème les seules personnes ayant pouvoir d'y porter remède, à savoir le Maire et les élus municipaux.

2) La sensibilisation des élus :

Cette sensibilisation est un des moments clés du processus conduisant à la décision de construire une nouvelle bibliothèque. On n'insistera jamais assez sur l'importance des interventions du bibliothécaire à ce sujet. C'est en effet sur lui que tout repose, car il est le seul, étant "le" spécialiste, à pouvoir à la fois déterminer de façon précise les insuffisances du service dont il a la charge, analyser les causes de ces insuffisances, et proposer des solutions concrètes. De plus, il est absolument fondamental que ces solutions soient présentées de façon globale, en reconsidérant entièrement les fonctions bibliothéconomiques d'une B.M., en les inscrivant dans les cadres sociologique, économique et géographique locaux, afin que les élus soient en mesure d'apprécier et de mettre en

oeuvre un programme de construction cohérent, et correspondant aux possibilités financières de la ville. Il est donc bien évident que, à cet égard, le bibliothécaire doit avoir non seulement des qualités de persuasion particulièrement développées, mais aussi de très bons contacts avec l'ensemble de sa municipalité, principalement les adjoints chargés des questions culturelles, financières et d'urbanisme.

Comment cette action de sensibilisation fut-elle menée à BELFORT, et dans quel cadre ? C'est ce que nous allons examiner, en soulignant au passage une autre qualité indispensable à un bibliothécaire dans cette circonstance : la patience ! La décision de construire une nouvelle bibliothèque ne fut prise qu'en 1972. Il a donc fallu douze ans de ténacité au bibliothécaire pour parvenir à faire déclencher par la Mairie une procédure administrative aboutissant à un résultat concret ! Quels facteurs poussèrent la municipalité à prendre cette décision à ce moment-là et pas avant ? On peut en cerner trois : l'action des bibliothécaires, le contexte culturel général et la volonté de l'équipe municipale en place.

A - L'action des bibliothécaires :

Dès 1960, Jean VON AESCH, bibliothécaire municipal, signale dans son rapport annuel le manque de place qui commence à peser sur la bonne marche des services de la B.M. A cette époque, la saturation n'est pas imminente, mais se profile cependant assez nettement pour être évoquée. Malheureusement, la municipalité ne semble pas préoccupée de ce problème ; par ailleurs M. VON AESCH, malade, quitte la direction effective de la B.M. en 1961 (il disparaîtra l'année suivante), et c'est Mlle GOETZ, sous-bibliothécaire, qui assure l'intérim de 1961 à 1962. De 1963 à 1965, c'est Mme PLAYOUST qui est nommée bibliothécaire en tant que contractuelle. Durant son bref passage à la B.M., elle évoque également dans ses rapports annuels de 1964 à 1965 la

saturation des locaux, et parvient à obtenir dès 1963 l'ouverture d'une salle de lecture de 110 m² : encore faut-il souligner que cette extension au sein de la Maison du Peuple n'a été rendue possible que par le déménagement de la Bourse du Travail, dont la B.M. intègre au passage la Bibliothèque dans ses propres collections. C'est une solution qui, dès cette époque même, est perçue comme provisoire par la bibliothécaire, et que nous pouvons analyser comme une décision dilatoire de la municipalité d'alors : réorganiser quelques locaux, c'est facile et pas cher, mais qu'est-ce que cela a apporté de plus aux usagers, à la bibliothèque et à la municipalité elle-même ? Rien d'autre qu'un sursis.

A la fin de 1965, le contrat de Mme PLAYOUST vient à expiration et M. Henri BARADEL est nommé bibliothécaire. Cette nomination sera un des meilleurs atouts de la B.M. de BELFORT dans le processus qui va s'engager : détenteur d'un diplôme professionnel, M. BARADEL est en outre un homme qui a un très grand sens des relations humaines, ce qui est une qualité indispensable dans toute négociation où les démarches et les objectifs des parties en présence ne sont pas obligatoirement concordants ! Enfin, M. BARADEL a toujours porté une très grande attention à l'ensemble du contexte dans lequel il exerce son métier. C'est ce souci de réalisme qui va lui permettre de développer des analyses et une argumentation qui, peu à peu, emporteront l'aval de l'équipe municipale.

Mai, au début de 1965, on est encore loin d'une décision de construire à BELFORT une nouvelle bibliothèque. M. BARADEL, dans chacun de ses rapports annuels, souligne l'inadéquation du service à la population belfortaine : la B.M. offre à ses lecteurs une collection de 70.000 ouvrages, ce qui pour une population intra muros de 60.000 habitants, est très insuffisant ;

mais il lui est impossible d'augmenter ces collections puisque les locaux sont devenus trop étroits. on est donc arrivé à une situation de blocage, proche de l'asphyxie. Dans son rapport de 1967, M. BARADEL évoque un projet de l'Inspecteur Général MASSON, portant sur la construction d'une nouvelle centrale et de plusieurs annexes. Le rapport de 1968 précise clairement que ce projet est "la seule vraie solution". A cette étape, il est nécessaire de mentionner les incitations extérieures.

B - Les incitations extérieures :

.....

Il faut en effet replacer dans leur contexte les interventions de M. BARADEL. or, à la fin des années 1960, ce contexte est très favorable : après une longue période où l'Etat paraît se désintéresser de la lecture publique, Georges POMPIDOU, alors Premier Ministre, met en place un groupe interministériel d'Etudes sur la lecture publique, dont le rapport, publié en 1968, fut à l'origine d'une intervention plus importante de l'Etat sous diverses formes pour favoriser le développement des B.M.

Nous ne reviendrons pas sur le détail de ces mesures, sinon pour indiquer que dans son rapport annuel de 1968, M. BARADEL mentionne trois circulaires ministérielles qui en sont la conséquence directe. Les deux premières, en date des 8 mars et 4 avril 1968, adressées aux Préfets de Région et de Département, lient le développement de la lecture publique à celui des B.M. notamment dans les ZUP et les nouveaux ensembles urbains ; elles soulignent également les avantages, pour un B.M. d'être construite dans une zone centrale et animée : enfin, elles appellent l'attention des Préfets sur l'augmentation du taux maximum de participation de l'Etat aux constructions nouvelles, taux qui s'élève de 35 à 50 % du coût de la construction. Parallèlement, la circulaire aux Maires du 14 mars 1968 les informe de l'institution d'une subvention de fonctionnement proportionnelle à l'effort financier fourni par la commune.

On sait que les réflexions du groupe inter-ministériel d'études, la publication de son rapport et les décisions qui en furent les conséquences, ont stimulé l'initiative de nombreuses communes. A BELFORT, M. BARADEL, par ses interventions répétées en direction des élus communaux, faisait beaucoup plus que simplement relayer l'information ministérielle. Il paraissait donc logique qu'une décision rapide fût prise pour améliorer le service public municipal. Il n'en fut pourtant rien, et il fallait attendre les élections municipales de 1971 pour que les choses commencent à bouger.

C - La volonté de la municipalité :

é La municipalité LEGAY (1965-1971), qui avait la charge des affaires de BELFORT, était surtout éprise de gestion, au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire qu'elle assurait le suivi des affaires courantes mais se montrait aussi peu dynamique que possible. Ce statisme se manifestait en toutes occasions, si bien qu'aux élections municipales de 1971, une nouvelle équipe liée aussi à la majorité présidentielle de l'époque succéda à l'équipe LEGAY. La nouvelle municipalité conduite par M. Jean-Marie BAILLY (UDR) de 1971 à 1974, puis par M. Pierre BONNEF (RPR) de 1974 à 1977 (accusé de corruption, M. BAILLY dut démissionner de sa charge municipale à l'automne 1974 et fut remplacé par M. BONNEF), ne se voulait pas, ainsi que nous l'a indiqué M. MUTTERER, Adjoint aux Finances dans l'équipe BAILLY/BONNEF, opposée à l'équipe précédente sur le plan des idées politiques, mais beaucoup plus dynamique dans la gestion de la cité. Il ne s'agissait donc plus de gérer ce qui existait, mais de mettre en route de nouveaux mécanismes afin de redonner vie à une ville qui peu à peu accumulait du retard sur l'évolution des citées voisines (Colmar, Mulhouse, Besançon). Encore fallait-il que cette volonté aboutisse à un résultat tangible. Il fallait donc saisir la première occasion d'agir.

3) L'occasion à saisir : le projet de rénovation du centre-ville :
.....

Toutes les conditions étaient maintenant remplies pour que les élus agissent en faveur de la B.M. : Les locaux de la Maison du Peuple avaient atteint un niveau de saturation qui confinait à l'asphyxie, l'équipe municipale en place était sensibilisée au problème par les avertissements répétés des bibliothécaires et les mesures d'incitation à la construction prises par l'Etat, et contrairement à l'équipe précédente, manifestait clairement sa volonté d'agir. Restait à définir où.

Depuis plusieurs années, un projet courait, consistant à racheter à l'armée les terrains lui appartenant situés au centre ville, à quelques centaines de mètres de la Maison du Peuple. Ces terrains, occupés à l'époque par des casernes, devaient être utilisés pour mettre en place un centre commercial, de nouveaux bureaux de la Sécurité Sociale, des logements d'habitation ainsi qu'un parking souterrain. Dès la fin des années 60, cette situation géographique avait semblé particulièrement intéressante à M. BARADEL qui, soutenu par l'Inspecteur Général MASSON, avait cherché à convaincre l'équipe LEGAY. Celle-ci, fidèle à sa réputation d'inertie fit de vagues promesses mais ne prit aucune décision. De leur côté, les autorités militaires ne faisaient rien pour accélérer les choses, car elles souhaitaient que la ville leur condédât d'autres terrains afin de compenser ceux du centre.

Dès que la nouvelle municipalité entra en fonction, elle reprit en main ce projet et se chargea de le faire aboutir. Ce n'est donc qu'en 1972, après nouvelles interventions de M. BARADEL, que la décision fut prise de construire une nouvelle bibliothèque municipale, dont les études préalables commenceraient dès la cession du terrain concerné de l'Etat à la Ville. Encore cette décision ne fut-elle qu'officielle, car aucune délibération du Conseil Municipal ne la sanctionna.

Conclusion :

Ainsi, la décision prise en 1972 clôt la première phase du processus de construction d'une B.M. Cette phase n'a pas duré moins de 12 ans, de 1960 à 1972. Quel examen peut-on en faire ?

Un premier constat s'impose : un temps énorme a été perdu. Entre 1960 et 1965 d'abord, où la succession des bibliothécaires a sans doute empêché un contact suivi entre chacun d'eux et la municipalité, au moment où l'adaptation des locaux atteignait un point aigu : la municipalité a négligé le problème et s'est donnée bonne conscience en optant pour une solution provisoire, qui ne permettait que de gagner du temps. Entre 1965 et 1971 ensuite, période pendant laquelle la municipalité malgré les mises en garde répétées du bibliothécaire, malgré sa responsabilité directe envers un service public dont elle avait la charge, malgré les aides mises en place par l'Etat au cours de cette période, a fait montre d'une inertie quasi absolue, renforcée il est vrai par les négociations imposées par l'armée.

D'autre part, il faut à nouveau mettre l'accent sur le rôle fondamental dans ce type de situation, du directeur de la B.M., rôle que M. BARADEL a tenu dans tous ses registres. C'est le bibliothécaire, en effet, qui doit appeler l'attention des élus municipaux sur les besoins du service et les risques de dégradation encourus par celui-ci ; c'est lui également qui doit inciter ces mêmes élus à opter pour une solution globale et à long terme, de préférence à une solution partielle et à court terme ; c'est certainement sur ce point que doit porter le plus gros de ses efforts de persuasion ; c'est lui toujours qui est le premier intéressé à faire part aux élus des mesures d'aides (notamment en matière de financement) apportées par l'Etat ; c'est lui enfin qui doit avaliser, sinon proposer,

Le choix du terrain effectué par la municipalité.

Cette dernière remarque nous conduit enfin à notre ultime conclusion concernant cette période : il semble bien qu'actuellement, les villes ne se lancent pas dans la construction d'une B.M. si cette construction n'est pas incluse dans un projet d'urbanisme de plus grande ampleur. C'est la constatation que fait Odile TOUZET dans son étude de la B.M. de Bordeaux ; c'est également celle de M. SINEV concernant les récentes constructions de B.M. à PARIS. Il est donc absolument nécessaire qu'un bibliothécaire, lorsqu'il se trouve en situation de demander la construction de nouveaux locaux, intervienne auprès des élus pour faire admettre celle-ci dans un projet d'urbanisme global, faute de quoi cette opportunité risque d'être assez longue à se reproduire ! "L'occasion à saisir" nous paraît ici une notion impérative.

DEUXIEME PARTIE - DE LA DECISION A LA CONSTRUCTION
(1972-1981)

-oOo-

La Mairie de BELFORT prit donc en 1972 la décision de construire de nouveaux locaux pour la B.M., et d'inclure ceux-ci dans le cadre de la rénovation du centre ville, sur les terrains occupés par la caserne Gérard. Il fallut attendre neuf ans pour que cette décision se concrétise. Pourquoi, à nouveau, une telle perte de temps ?

Nous l'avons signalé plus haut, les études préalables à la construction ne devaient être entreprises que lors de la cession des terrains militaires à la ville de BELFORT. Or cette cession n'eut lieu qu'en 1974-1975. Ce délai de 3 ans a été dû, comme pour la période précédente, aux négociations nécessaires pour acquérir ces terrains : on appréciera au passage l'intérêt de la tradition militaire de BELFORT (Vauban, Denfert-Rochereau, etc...) qui, en vertu de stratégies élaborées au XVIII^e siècle a réussi à peser sur le développement de la lecture publique pendant presque deux décennies du XX^e !

Une autre raison du retard apporté à la réalisation du projet fut la difficulté, pour les parties en présence, d'élaborer un programme de construction satisfaisant. Il est en effet évident que cette circonstance impose à un bibliothécaire une réflexion de fond sur les fonctions des bibliothèques, sur leur évolution récente et leur avenir à moyen et long terme. Faute d'une telle réflexion, le risque est grand, comme ce fut le cas pour la Maison du Peuple, d'aboutir à une situation bloquée. Or si cette perspective est peu enthousiasmante pour les élus communaux, ceux-ci n'ont cependant pas souvent la connaissance approfondie du fonctionnement d'une bibliothèque - à supposer qu'ils aient la volonté de le connaître ! D'où un surcroît de travail pour le bibliothécaire. La situation belfortaine fut une variante de ce schéma général, nous y reviendrons.

Enfin, intervinrent au cours de cette période les élections municipales de 1977. Celles-ci virent à BELFORT un changement important. L'équipe municipale sortante menée par M. BONNEF (RPR) fut battue par la liste de l'Union de la Gauche conduite par M. Emile GEHANT (PS). Ce n'était donc plus un simple changement d'équipes politiquement apparentées, comme en 1971, mais un renversement local de tendances entre la majorité et l'opposition présidentielles de l'époque. Ce fait politique majeur pour la ville de BELFORT eut, nous le verrons, des conséquences importantes sur la conception de la bibliothèque.

Telles furent les raisons qui amenèrent un nouveau retard dans l'exécution de la décision prise. Nous allons maintenant examiner les modalités selon lesquelles fut menée cette réalisation. Dans une première sous-partie, nous examinerons la façon dont fut établi le programme de construction, ainsi que les modifications de celui-ci consécutives aux élections de 1977. La seconde sous-partie nous permettra d'étudier plus en détail le rôle de chacun des participants.

1. LA DEFINITION DU PROGRAMME :

Cette partie de notre étude pourrait s'intituler, en paraphrasant Pierre BOULEZ, "Penser la B.M. aujourd'hui". Car pendant cette phase, le travail du bibliothécaire a surtout consisté en une réflexion de fond sur ce qui devrait être le service municipal.

1) La période de réflexion :

Cette réflexion commença par une définition des finalités : quels étaient les besoins de la population belfortaine en matière de lecture ? Une bibliothèque moderne devait-elle offrir au public d'autres médias que le livre ? Quelle serait la finalité de la B.M. par rapport à l'environnement urbain et aux communes avoisinantes ? Pouvait-elle, devait-elle avoir un rôle départemental ? Il importait de connaître exactement les objectifs que l'on voulait atteindre avant d'entreprendre tout projet de construction.

A - Les besoins des usagers :

Ces besoins doivent être répartis entre besoins qualitatifs et quantitatifs : que viennent chercher les lecteurs à la bibliothèque, et en quelle quantité ? Combien y aura-t-il de futurs lecteurs ?

a) Sur le plan qualitatif, la réflexion fut menée par M. BARADEL, qui avait suivi de très près l'évolution de la vie belfortaine. Au cours de divers entretiens publiés dans la presse locale, il indiquait les changements survenus parmi les lecteurs : outre leur augmentation en nombre, ceux-ci étaient également beaucoup plus jeunes qu'auparavant ; en outre, la B.M. était fréquentée par de nombreux belfortains suivant des études universitaires à BESANCON ou à STRASBOURG ; enfin, la présence sur le territoire de la commune de plusieurs grosses entreprises industrielles (Alstom, CII-HONEYWELL BULL, proximité de PEUGEOT à SOCHAUX et MONTBELIARD) amenait à la B.M. un public cherchant une documentation souvent très technique dans le cadre d'une formation permanente. Ces diverses catégories de lecteurs impliquaient donc une réorganisation du fonds documentaire, incluant des ouvrages de niveau universitaire dans certains secteurs de la connaissance jusqu'ici quelque peu négligés (droit, sciences économiques, sciences de l'information), et augmentant le fonds de la bibliothèque enfantine.

b) Sur le plan quantitatif, force est de reconnaître que pas plus qu'ailleurs, on n'a cherché à cerner les besoins de façon précise. La municipalité n'a commandité aucune enquête, et nul questionnaire n'a été remis aux lecteurs à La Maison du Peuple. Le résultat fut une connaissance forcément approximative des desiderata des lecteurs, et surtout une ignorance complète du nombre des non-lecteurs "récupérables", c'est-à-dire des lecteurs potentiels. Gardons-nous bien d'en déduire que les bibliothécaires se désintéressent des usagers ou futurs usagers de leur service ! Simplement, il appert à cette occasion qu'en France il n'est pas entré dans les moeurs administratives d'évaluer de façon fiable les besoins des usagers d'un service public, surtout en matière

B - La multiplicité des médias :

Dès le début de la réflexion collective, M. BARADEL avait su promouvoir l'idée qu'une bibliothèque contemporaine ne pouvait plus se restreindre au prêt et à la consultation des livres, mais qu'une place importante devait être aménagée aux périodiques, dont l'augmentation en nombre était nécessaire, aux disques et cassettes, qui n'existaient pas à la Maison du Peuple, et à la photographie. Il est à noter que la vidéo n'avait pas été prise en compte à cette époque (1975-1977), le développement de ce marché dans le public n'ayant commencé qu'au début des années 1980. En tout état de cause, les propositions de M. BARADEL rendaient nécessaires l'installation dans la future B.M. d'une salle de consultation des périodiques, d'une salle de prêt pour disques et cassettes sonores avec possibilité d'écoute sur place, et d'une salle d'écoute collective (auditorium). Une section photo fut initialement prévue, mais a dû finalement être abandonnée, devant l'impossibilité de la Mairie de garantir le recrutement d'un personnel compétent, et sa volonté d'utiliser ce service pour son propre usage, ce qui aurait obligé à une extension de ce secteur de façon disproportionnée par rapport à l'ensemble.

C - Le rôle général de la B.M. :

Dès le départ également, M. BARADEL souhaitait que la future B.M. soit une centrale, capable de servir de support à plusieurs bibliothèques de quartier, gérées par des associations dans le cadre des Centres Culturels. Ces bibliothèques étaient à cette époque desservies par la B.C.P. du Doubs (qui dessert également le Territoire de Belfort), et M. BARADEL souhaitait que la ville leur apportât son aide, en prenant progressivement le relais de la B.B.P. De plus, la future B.M. aurait à répondre aux demandes documentaires des communes limitrophes, qui avec BELFORT constituent une agglomération de 80.000 habitants. Enfin, vu l'absence d'autre bibliothèque importante dans les communes du département, il était évident que la B.M. de BELFORT serait utilisée par l'ensemble des communes du Territoire, voire par certaines de la Haute-Saône et du Haut-Rhin.

Ces considérations impliquaient donc que la nouvelle bibliothèque eût une capacité d'accueil plus importante que l'adéquation exacte à la population belfortaine. Elles rendaient également nécessaire la traduction, dans la distribution des superficies, du rôle d'animation qu'elle aurait à jouer. Ainsi fut décidée la mise en place d'une salle polyvalente qui permettrait la tenue de conférences et d'expositions, celles-ci pouvant déborder dans le hall d'accueil que l'on prévoyait vaste et contigu dans cette perspective.

2) L'élaboration du projet jusqu'en mars 1977 :

Toutes ces réflexions et leurs conséquences pratiques, furent menées par M. BARADEL, qui pouvait seul évoluer les finalités de la B.M. Encore fallait-il matérialiser leur résultat dans l'espace. A cette étape, ce fut un petit groupe qui élaborera collectivement un projet : M. BARADEL bien sûr, qui travailla en collaboration étroite avec M. SUSINI, architecte concepteur désigné par la SODEB (Société d'Équipement du Territoire de Belfort), M. BOUNIORT, directeur de la SODEB. M. MUTTERER, adjoint au Maire chargé des Finances, et également membre du Comité consultatif de la B.M., suivait l'élaboration du projet pour la municipalité. M. SUSINI, dont le cabinet d'architecte se trouvait à PARIS, était en contact avec la Direction du Livre. Ce furent les normes indicatives de la Direction qui servirent de base à son projet.

Un premier projet fut mis sur pied, et présenté à la Direction du Livre. Madame BISBROUCK, responsable à l'époque du service compétent, suggéra plusieurs modifications importantes :

- Le projet présenté comprenait au rez-de-chaussée une salle de prêt adultes et une salle de prêt enfants, la salle de lecture et la discothèque occupant le premier étage. Madame BISBROUCK estimait que cette disposition des salles, qui reprenait - en plus grand - celle en vigueur à la Maison du Peuple, reconduisait la dichotomie traditionnelle entre bibliothèque d'étude et bibliothèque populaire.

A la suite de cette observation, MM. BARADEL et SUCINI modifièrent leur projet et tout en gardant la même superficie, attribuèrent le rez-de-chaussée à la salle de prêt adultes et à la salle de lecture, le premier étage étant occupé par la bibliothèque enfantine et la discothèque.

- la superficie des locaux atteignait 2.200 m². Ce chiffre respectait ainsi les normes édictées par la Direction du Livre en 1975. Or, cette norme paraissait très contraignante, car la B.M. de BELFORT possédait à cette date un fonds de 110.000 volumes, ce qui était nettement supérieur aux chiffres indiqués par les normes pour une ville de 60.000 habitants. Madame BISBROUCK précisa que pour la Direction du Livre, ces normes n'avaient de valeur qu'indicative, et devaient être adaptées au cas de figure rencontré lors des constructions nouvelles. Là encore, le projet fut repris et aboutit à une nette augmentation de la superficie des magasins, qui passèrent de 200 à 700 m².

- enfin, il semble bien que la Direction du Livre ait à l'époque insisté pour que le rez-de-chaussée de la bibliothèque comprenne un logement pour la gardienne du bâtiment. La municipalité, hostile tout d'abord au projet, finit par accepter, et un espace important fut pris sur la salle de prêt adultes.

Le projet fut donc repris et réaménagé, et au début de 1977, obtint l'accord de la Direction du Livre. Madame BISBROUCK indiqua à M. MUTTERER qu'une participation de l'Etat à 50 % du coût de la construction serait inscrite au budget sinon de 1978, au moins de 1979. Ce nouveau délai était dû au faible montant affecté à ce poste budgétaire, et entraîna un nouveau retard dans la construction.

Quoi qu'il en soit, la municipalité était en mesure de donner son "feu vert" pour l'opération : Les terrains appartenaient à la commune depuis 1975, et Le Préfet avait approuvé, par arrêtés des 5 février et 8 mars 1976, Le dossier de réalisation de la ZAC Gérard, qui prévoyait la construction de la bibliothèque. Aussi l'avant-projet élaboré par MM. BARADEL, SUSINI, MUTTERER et la Direction du Livre reçut-il un avis favorable de la commission plénière au Conseil Municipal le 31 janvier 1977. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 février 1977,

- approuva à son tour cet avant-projet ;
- décida de confier la maîtrise de l'ouvrage à la SODEB ;
- décida de financer l'opération ;
- sollicita de l'Etat une subvention au taux maximum.

Un mois plus tard, eurent lieu les élections municipales qui aboutirent au changement indiqué plus haut. Il nous faut donc étudier les nouvelles conditions qui présidèrent à la poursuite du projet, et leurs conséquences pratiques sur la construction.

3) Le changement municipal et ses conséquences :

A - Une "nouvelle donne" :

Ces conditions nouvelles, c'est certainement la création d'un Service Municipal Culturel qui les illustre le mieux. Jusqu'en 1977 en effet, les questions culturelles étaient prises en charge par l'Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et des Sports, et ce salmigondis institutionnel, s'il rapprochait des domaines effectivement liés, ne permettait ni de sérier les problèmes posés et d'y apporter des solutions, ni surtout de planifier celles-ci. La municipalité BAILLY/BONNEF avait eu le mérite de déclencher des processus, l'équipe GEHANT eu le bon sens de les développer et de les organiser les uns par rapport aux autres. Tel fut le but de la création du Service Municipal

Culturel, dirigé depuis 1978 par Madame GAZEAU. Cette élaboration d'une véritable politique culturelle aboutit assez rapidement à un plus grand réalisme en ce qui concernait le fonctionnement, et donc le coût de la B.M. Nous avons posé à M. MUTTERER et à Mme GAZEAU la même question : "Auriez-vous mené à bien la construction de la B.M. si vous n'aviez pas bénéficié de subventions extérieures (Etat et Département)?" Les réponses furent contradictoires : "Oui, car il fallait absolument qu'une B.M. nouvelle soit construite, c'était une nécessité pour BELFORT" (M. MUTTERER) ; "Non, le projet aurait été difficilement réalisable avec les seules finances municipales, et nous aurions abouti à une solution de compromis, donc caduque". (Mme GAZEAU). Cette contradiction est significative de l'état d'esprit des deux équipes municipales. Pour la première, il s'agissait de mettre en place un service public certes nécessaire, mais sans étudier de façon précise le "rapport qualité/prix" dudit service et sans le mettre en relation avec d'autres services équivalents (M. MUTTERER n'a d'ailleurs pas ménagé ses critiques vis-à-vis de la rénovation du théâtre, qui fut réouvert au public le 15 janvier 1983) ; pour la seconde, il était nécessaire d'étudier de très près à quelles conditions la B.M. aurait une efficacité optimale et à estimer les possibilités financières de la ville en regard du coût de celle-ci. Démarche qui répond beaucoup mieux, nous semble-t-il, à une recherche de rationalisation des choix budgétaires. C'est bien en cela que le changement municipal a représenté pour la B.M. une étape importante et, donc, une "nouvelle donne". Etudions-en maintenant les conséquences pratiques.

B - Les conséquences :

a) Une réflexion concertée :

Une des insuffisances de la réflexion menée sur les besoins des usagers avait été l'absence des usagers eux-mêmes. Pour l'équipe GEHANT, il paraissait naturel que ceux-ci puissent intervenir dans la suite des opérations. L'avant-projet qui venait d'être approuvé par le Conseil Municipal le 17 février 1977 fut donc gelé. Un "comité lecture" fut alors créé, qui compre-

naît les membres du comité consultatif de la B.M., et les représentants de plusieurs associations belfortaines à caractère culturel. A cette étape du projet, cette structure de concertation arrivait évidemment un peu tard, mais prouva du moins la volonté municipale de ne pas tenir les usagers en dehors des centres de décision. De plus, elle permit à M. BARADEL de faire pièce à un contre-projet, présenté par certaines associations dans un but d'économie, consistant à créer dans l'ancien hôpital militaire un "complexe culturel" abritant la bibliothèque et le conservatoire de musique. La contrepartie de cette concertation fut une nouvelle temporisation contre laquelle s'éleva M. BARADEL (cf ANNEXE 2).

b) L'augmentation du personnel :

.....

Selon M. BARADEL, la question de l'augmentation des effectifs du personnel était particulièrement délicate. La municipalité précédente rechignait visiblement à débloquer des crédits nécessaires, alors même qu'elle favorisait la nouvelle construction. Pour la nouvelle équipe, il importait au contraire que la nouvelle politique du livre correspondant aux nouveaux locaux soit dotée de moyens appropriés en personnel. Or, en 1977, la B.M. fonctionnait avec 9 personnes, dont 1 bibliothécaire et 1 sous-bibliothécaire. M. BARADEL, qui depuis de longues années réclamait le recrutement d'un 2e sous-bibliothécaire, obtint satisfaction en 1979 avec l'arrivée de Mademoiselle BISCHOFF. Cette politique du personnel fut poursuivie, puisque le 28 avril 1981, M. Jean-Pierre CHEVENEMENT, député, indiquait que les 12 employés de la B.M. formaient un effectif encore insuffisant. Celui-ci passa à 23 personnes (dont 3 personnes de service) en 1983.

c) La décision d'informatiser :

Cet énorme bond qualitatif que constitue l'informatisation de la B.M. était un souhait émis dès l'origine par M. BARADEL, qui voyait dans cette technique l'avenir des bibliothèques. Mais la municipalité d'alors pour des raisons financières, était assez réticente. M. MUTTERER nous a précisé

pour sa part que, si l'informatisation était prévue par l'équipe à laquelle il appartenait, elle n'avait aucun caractère urgent et pouvait être reportée à une date ultérieure. En 1977, M. BARADEL rencontra plus de compréhension, car trois ordres de considération entrèrent en jeu :

- construire de nouveaux locaux, c'était vouloir moderniser un service déjà existant. Et pour MM. BARADEL, MEISTER, adjoint à la Culture, et Mme GAZEAU, cette modernisation devait se tourner vers l'avenir et non s'en tenir au présent. Or l'avenir des bibliothèques, c'était leur fonctionnement informatisé et le transfert de locaux était une occasion idéale pour réaliser cette opération.

- cette modernisation était particulièrement facilitée à BELFORT grâce à la présence de CII-Honeywell-Bull, qui proposait ses services et donnait l'assurance d'un suivi permanent des installations.

- le succès prévisible de la rénovation de la B.M. allait augmenter d'une façon considérable le nombre des transactions de prêt. Ce problème étant un problème de masse, l'informatique était l'instrument particulièrement adéquat pour y apporter une solution.

Ainsi, l'avant-projet approuvé le 17 février 1977 fut-il révisé, et c'est un nouveau projet que le Conseil Municipal approuva le 13 janvier 1978. A partir de là, le processus s'engagea dans une seconde phase, de caractère administratif. Nous nous attacherons donc à analyser le rôle de chacun des intervenants au cours de cette période.

II. LE ROLE DES INTERVENANTS :

Les rapports liant les diverses parties d'une telle opération sont relativement mal connus des bibliothécaires, pour qui l'Administration - avec plus ou moins de raison - apparaît souvent comme un "empêcheur de gérer en rond". Il nous semble que cette vision de l'Administration mérite d'être révisée, et qu'il est nécessaire à un bibliothécaire d'avoir une meilleure connaissance des circuits administratifs, afin, en cas de besoin, de pouvoir mieux utiliser les services qu'ils peuvent rendre et de gagner ainsi un temps parfois précieux. Tel sera l'objectif que nous poursuivrons en décrivant l'action des divers intervenants : le bibliothécaire, la Ville, la Société d'Équipement, la Préfecture du Département et la Direction du Livre.

1) Le bibliothécaire :

Si le rôle du bibliothécaire fut capital durant toute la phase de préparation du projet, il devient relativement secondaire durant la phase administrative. Son unique obligation est de rédiger un rapport exposant et justifiant l'opération, qui constitue l'une des pièces du dossier de demande de subvention. Ce même dossier comprend d'ailleurs le programme qualitatif et quantitatif de la construction, auquel, comme nous l'avons montré, il a longuement participé. Mais son action s'arrêta là.

Par contre, son rôle fut plus important lors de la construction même de la B.M. M. BARADEL porta une attention très soutenue au bon déroulement des travaux, et participa à toutes les réunions de chantier afin de contribuer à résoudre de petites difficultés techniques.

2) La Ville de BELFORT :

Dans une telle opération, le rôle de la Ville est évidemment essentiel, puisqu'elle seule a le pouvoir de prendre toutes les décisions. Nous avons vu qu'elle a participé de près à l'élaboration du programme de la bibliothèque, d'abord en la personne de M. MUTTERER, puis par la création du Service Municipal Culturel et l'activité de trois adjoints : MM. PROUST, chargé de l'Urbanisme, MEISTER, chargé de la Culture et HANN, chargé des Finances.

C'est la Ville qui, dès que les terrains militaires lui furent cédés, chargea la SODEB, par une convention de concession approuvée le 9 mars 1976, de réaliser l'opération. Cette convention de concession fut d'ailleurs remplacée le 11 juin 1979 par une convention de mandat. Des dispositions réglementaires permettaient en effet depuis peu à la commune de bénéficier, en ce qui concernait la TVA d'un régime fiscal plus avantageux. BELFORT profita donc de cette disposition en modifiant la forme de la convention, qui permettait également à la SODEB d'assurer un meilleur préfinancement d'une partie des dépenses.

La Ville joua également un rôle très important dans les relations avec la Préfecture, puisqu'elle transmet à cette dernière les divers dossiers administratifs après les avoir constitués : dossier de demande de permis de construire, dossier de demande de subventions à la construction et à l'équipement notamment.

Il est à noter que la Ville de BELFORT, de 1977 à 1981, a joué un rôle particulièrement intéressant dans la mesure où l'action municipale tendait à une planification culturelle inexistante auparavant. Il s'agissait là d'une nouveauté très remarquable. La conséquence fut que les élus assurèrent un suivi permanent à la fois de la réflexion du bibliothécaire, des projets des architectes, du traitement administratif des divers dossiers, puis des diverses étapes de la réalisation concrète.

Contrairement à ce qu'Odile TOUZET constata à BORDEAUX, il y eut un engagement très net des élus dans cette opération : ils ne se reposèrent ni sur les services municipaux, avec qui leurs relations étaient excellentes, ni sur la SODEB.

3) La SODEB :

.....

La Société d'Équipement du Territoire de Belfort est une société d'économie mixte. La convention de concession signée le 9 mars 1976 avec la Ville lui donna la maîtrise de l'ouvrage. C'est M. BOUNIORT, directeur de la SODEB, qui au nom de celle-ci, passa un marché d'ingénierie avec les architectes, MM. Etienne SUSINI, de PARIS, et P. BONNAN, de BELFORT, qui furent donc désignés maîtres d'oeuvre directement. L'action de la SODEB était strictement réglementée par la convention signée avec la Ville, et transformée en convention de mandat en 1979.

Le rôle de la SODEB consista à procéder à la passation des marchés d'appel d'offres avec les entrepreneurs chargés des travaux, et à superviser l'ensemble des opérations de construction.

4) La Préfecture du Territoire de BELFORT :

.....

La Préfecture, représentante de l'Etat dans le Département, joua un rôle double.

D'une part, elle assurait sa mission habituelle de contrôle des décisions communales. C'est ainsi qu'elle approuva la délibération de BELFORT de construire une nouvelle B.M., et que le permis de construire fut délivré le 9 août 1977. Dans le même esprit, une commission préfectorale, la C.D.O.I.A. (Commission Départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture) donna un avis favorable au projet le 6 février 1979, après étude de l'avant-projet détaillé (le coût estimatif en valeur 1978 se montait à 7.164.377 F, montant inférieur à 10 millions de Francs, ce qui ne rendait pas nécessaire l'avis de

La Commission Régionale, la C.R.O.I.A.).

D'autre part, la Préfecture fut l'intermédiaire obligé entre la commune et l'Etat pour toutes les questions de subventionnement. La Ville de BELFORT demanda une subvention de la construction au taux maximum de 50 % en janvier 1978. Cette demande fut envoyée par la Préfecture à la Direction du Livre. Celle-ci émit le 20 février 1979 une fiche de délégation de programme, qui permit au Préfet, ordonnateur secondaire, de signer l'arrêté attributif de subvention le 12 juin 1979. La Ville obtint une subvention de 50 %. De même, par la délibération du 22 octobre 1979, elle sollicita une subvention d'équipement au taux de 50 %, pour l'achat de mobiliers et matériel, y compris informatiques. Un arrêté attributif de subvention fut pris en 1980, au taux de 50 % pour le mobilier et matériel, de 40 % seulement pour l'informatique (l'ordinateur, considéré comme outil municipal, n'étant pas pris en compte).

5) La Direction du Livre :

La Direction Régionale à l'Action Culturelle (DRAC) n'ayant joué aucun rôle à l'époque dans l'opération, nous en venons directement à l'étude de la Direction du Livre.

Nous avons déjà dit la part importante que celle-ci, en la personne de Madame BISBROUCK, prit dans l'élaboration du programme. Tous les bibliothécaires que nous avons rencontrés, en particulier M. BARADEL et Mlle BISCHOFF s'accordent d'ailleurs à louer ce rôle de conseil de la Direction, et assurent en avoir retiré une aide précieuse pour les constructions qu'ils entreprenaient.

La Direction du Livre développa une autre forme d'aide vis-à-vis de la B.M. de BELFORT, en inscrivant à ses budgets de 1979 et 1980 des crédits de subvention pour la

construction et l'équipement au taux de 50 % du coût réel (sauf pour l'informatique). Rappelons ici la réponse que nous avait faite Mme GAZEAU : sans cette aide de l'Etat, la Ville n'aurait jamais pu entreprendre une telle réalisation, ou aurait abouti à une solution de compromis, ce qui fut loin d'être le cas.

CONCLUSION :

Après ce passage en revue des principaux acteurs du développement de la B.M. de BELFORT, il nous semble peu important de faire la chronique des travaux qui, débutant le 15 mai 1979, s'achevèrent quelques semaines avant l'inauguration du 28 avril 1981. Ces travaux n'empêchèrent pas la B.M. de la Maison du Peuple de poursuivre ses activités, sauf lors du transfert des collections. La B.M. fut alors fermée au public pendant quelques mois (du 15 septembre 1980 au 28 avril 1981) ; la consultation des périodiques ne fut interrompue qu'à partir du 24 mars 1981.

Le coût de la B.M. s'établit de la façon suivante (décomptes définitifs) :

| | |
|--|---------------------|
| - acquisition du terrain | 567.800 F |
| - construction (gros oeuvre et second oeuvre, honoraires, abords et VRD compris) | 9.310.776 F |
| - équipement en mobilier | 914.585 F |
| - équipement en matériel (y compris gestion automatisée en temps réel) | <u>1.029.757 F</u> |
| TOTAL | <u>11.822.918 F</u> |

Les subventions accordées furent les suivantes :

- Etat, Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture :

| | |
|--------------|--------------------|
| construction | 3.839.900 F (1979) |
| équipement | 1.025.350 F (1980) |

- Département :

| | |
|--------------|---|
| construction | 130.021 F/an pendant 20 ans (soit 30 % des annuités de l'emprunt contracté) |
| équipement | 339.300 F |

En pourcentages, on arrive à la participation financière suivante :

a) Non compris le coût d'acquisition du terrain (567.800 F)

| | |
|-------------|---------|
| Etat | 43,22 % |
| Département | 26,11 % |
| Ville | 30,67 % |

b) Y compris ce même coût

| | |
|-------------|---------|
| Etat | 41,15 % |
| Département | 24,86 % |
| Ville | 33,99 % |

Ces chiffres sont calculés sur la base du décompte définitif en francs courants. Un calcul en francs constants aboutirait vraisemblablement à une part plus importante de la Ville et plus faible du Département. Quant à l'Etat, la différence entre le taux de participation réelle et le taux de la subvention s'explique par le fait qu'il ne subventionne pas la totalité des opérations (achat du terrain, informatique).



Photos 1 et 2 - L'implantation de la B.M. au centre ville,
au sein du nouveau quartier des 4 AS.



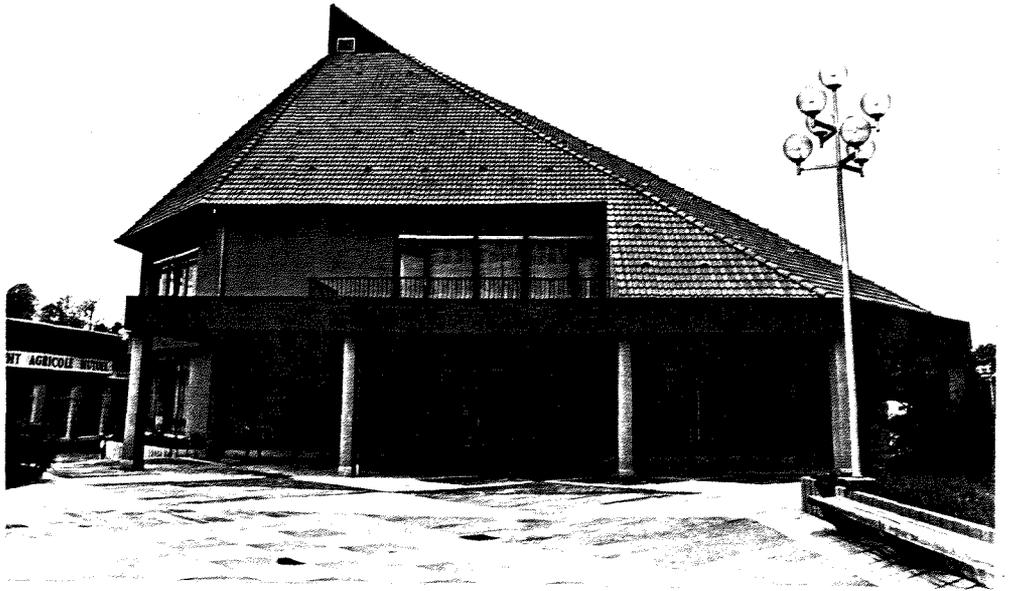


Photo 3 - La façade Est.

Photo 4 - Le côté Nord.



TROISIEME PARTIE - BILAN ET PERSPECTIVES

-oOo-

Depuis l'ouverture au public, le 28 avril 1981, de la nouvelle B.M., plus de deux ans se sont maintenant écoulés. Il est donc possible de tirer un premier bilan de l'opération. Dans ce but, nous décrirons les locaux de façon assez détaillée, et étudierons leur fonctionnement. Dans une deuxième sous-partie, nous étudierons les perspectives de développement de la B.M.

I. LE BILAN :

1) Les locaux :

La nouvelle B.M. est donc un bâtiment indépendant, situé au centre commercial des 4 AS, et est accessible au public par le forum, vaste place piétonnière sur laquelle donnent un supermarché, un complexe de 5 salles de cinéma, une galerie marchande et les nouveaux bureaux de la Sécurité Sociale. (photos 1 et 2). C'est donc un des principaux centres de passage de la ville. Au sous-sol, sur 2 niveaux, a été construit un parc de stationnement entièrement gratuit, pouvant accueillir plusieurs centaines de véhicules. Ce parc fut construit avant la B.M., mais avait été projeté simultanément, si bien que des poteaux porteurs y ont été prévus, ce qui ne fut pas le cas à BORDEAUX. L'aspect extérieur de la bibliothèque, revêtue d'un enduit à grain fin de couleur marron et au toit couvert de tuiles plates, s'intègre remarquablement dans le paysage urbain et donne au bâtiment un caractère très avenant (photos 3 et 4). Une rampe à 3 % permet l'accès des handicapés.

...

Photo 5 - Le coin des périodiques.

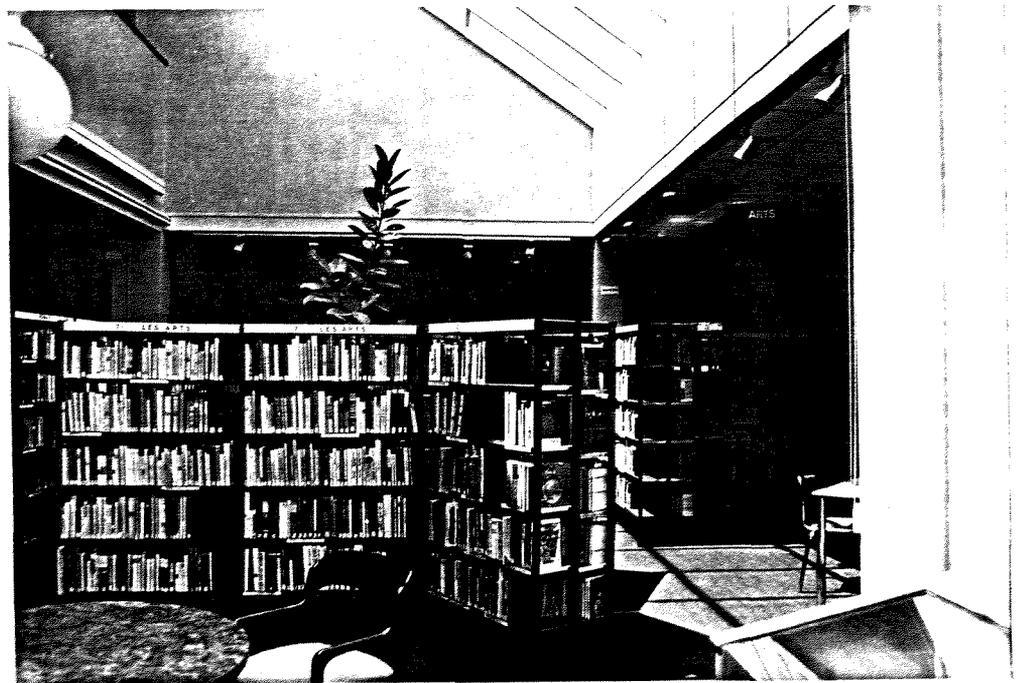


Photo 6 - La salle de prêt adultes.

A - Les services ouverts au public :

a) Rez-de-chaussée :

Pénétrant dans la B.M. par une double porte vitrée, le lecteur débauche dans le hall (98 m²) au sol de pierre. Depuis le hall, on accède à la salle polyvalente, à la salle de prêt adultes et au premier étage. Ce hall est surtout un lieu d'attente ou de rencontre, qui permet à l'occasion de compléter la salle polyvalente pour présenter une exposition.

La salle polyvalente (85 m²), séparée du hall par une cloison vitrée, a une capacité de 35 places assises, ce qui permet d'y organiser des réunions spécialisées en rapport avec la bibliothèque : réunions du comité lecture, actions de formation des responsables des bibliothèques de quartier, conférences d'un auteur avec dédicaces. Elle sert surtout à la présentation de diverses expositions, et une annexe de 12 m² permet d'entreposer les panneaux mobiles nécessaires.

Entrant dans la salle de prêt (463 m²) au sol recouvert de moquette, le lecteur trouve à droite la banque de prêt et l'accueil, où toutes les opérations d'inscription, de prêt et de restitution se font grâce à 2 terminaux d'ordinateur. A gauche, un présentoir offre un choix des dernières acquisitions de la bibliothèque. Le lecteur a à sa disposition plusieurs fichiers manuels disposés à côté de la banque de prêt et derrière elle : 1 fichier romans (auteurs et titres) et 2 fichiers documentaires : 1 fichier auteurs/anonymes et 1 fichier systématique DEWEY. Un index alphabétique matières, disposé sur les fichiers, renvoie à la cote DEWEY correspondante. Derrière ces fichiers se situe le coin périodiques, où tables et chaises permettent une consultation agréable, sous une verrière donnant un éclairage naturel (photo 5). Le reste de la salle est équipé pour recevoir



Photo 7 - La salle de lecture adultes et la salle de travail en groupe.

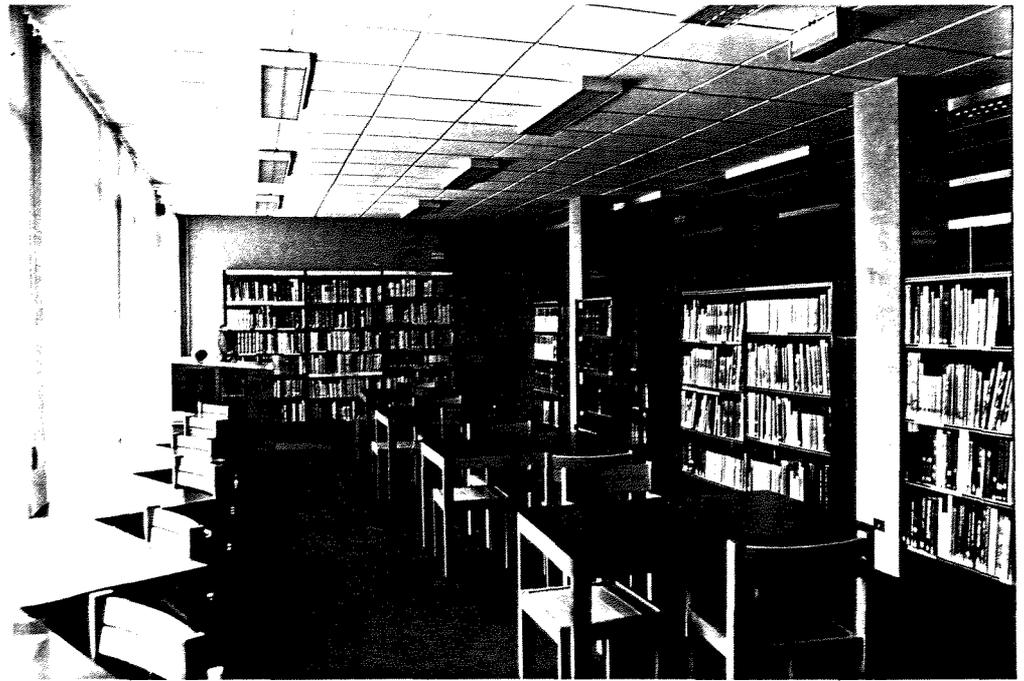


Photo 8 - La salle de lecture adultes.

40.000 volumes (photo 6). Les rayons atteignent 1,90 m de haut, sauf contre les murs du fond, où la hauteur est de 2,22 m. Des rayonnages de hauteur similaire introduisent une séparation entre la salle de prêt et la salle de lecture.

Celle-ci (172 m², photos 7 et 8) a vu ses proportions sérieusement réduites par la construction d'un logement de 3 pièces pour la gardienne du bâtiment. Ainsi ne trouve-t-on qu'une quarantaine de places assises, bénéficiant d'un excellent éclairage naturel, puisque cette salle est exposée au sud. Des pare-soleil permettent de protéger les lecteurs. Juste à côté, séparée par une cloison vitrée, se trouve une petite salle de travail en groupe (35 m²) qui empêche les conversations de troubler le public de la salle de lecture. Cette salle contient 10 places assises, ainsi que le fichier systématique CDU des fonds des magasins (voir ~~ANNEXE n°3~~ sur l'existence des deux cotes DEWEY et CDU dans la même bibliothèque).

b) Premier étage :

Par le large escalier partant du hall, on atteint au premier étage un paller donnant accès à la bibliothèque enfantine, à la discothèque et à l'auditorium.

La salle de prêt pour enfants (200 m² environ, photo 9) comprend une banque de prêt équipé d'un terminal et est abondamment éclairée à la lumière naturelle par la verrière qui domine le "coin périodique" du rez-de-chaussée. Il est à noter que la bibliothèque enfantine surplombe sur la droite la salle de prêt adultes. Tout risque de chute est neutralisé par la présence d'un muret en maçonnerie d'une hauteur d'un mètre, devant lequel ont été placés divers meubles. D'autre part, il est prévu que l'espace compris entre ce muret et le plafond soit comblé par une cloison vitrée, assurant ainsi une parfaite isolation phonique entre la bibliothèque enfantine et la salle de prêt.

La bibliothèque enfantine.



Photo 9 - La salle de prêt.

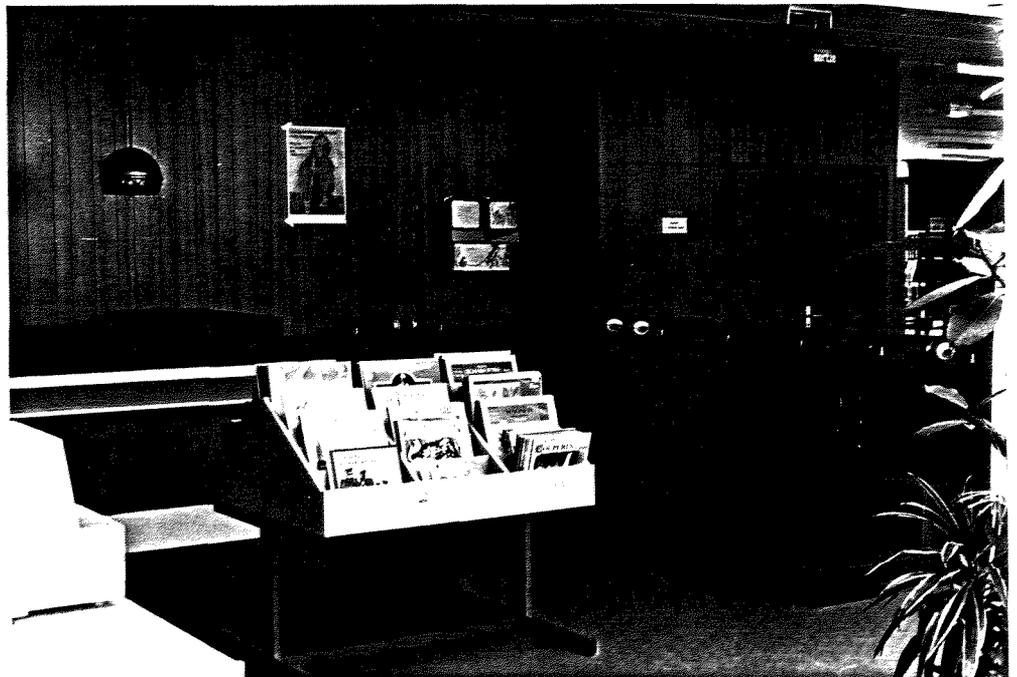


Photo 10 - L'écoute des disques.

La bibliothèque enfantine.

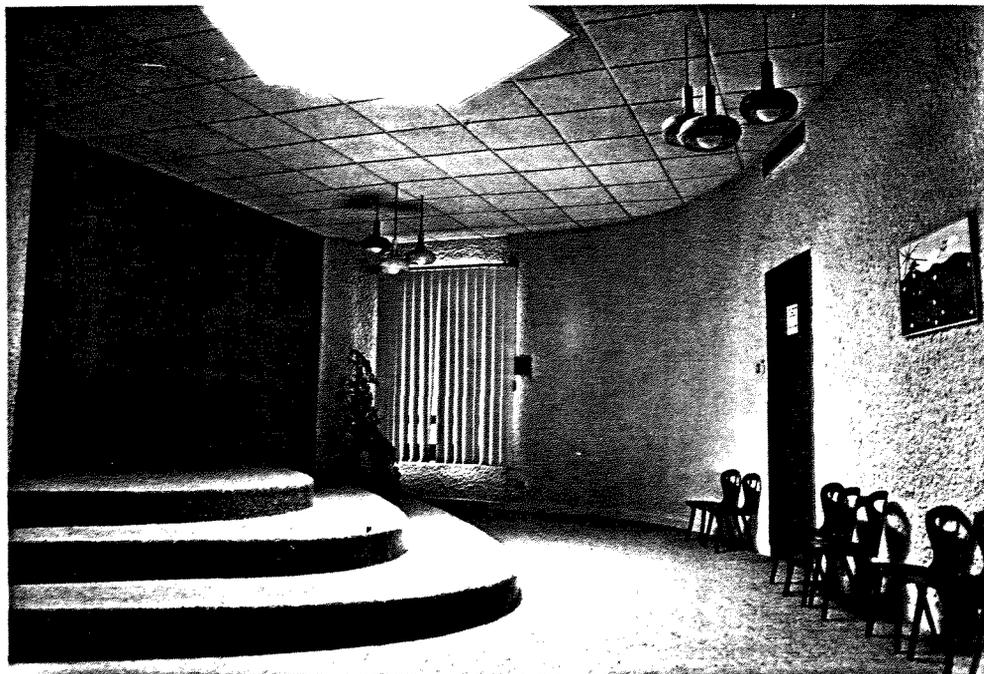


Photo 11 - L'Heure du Conte.

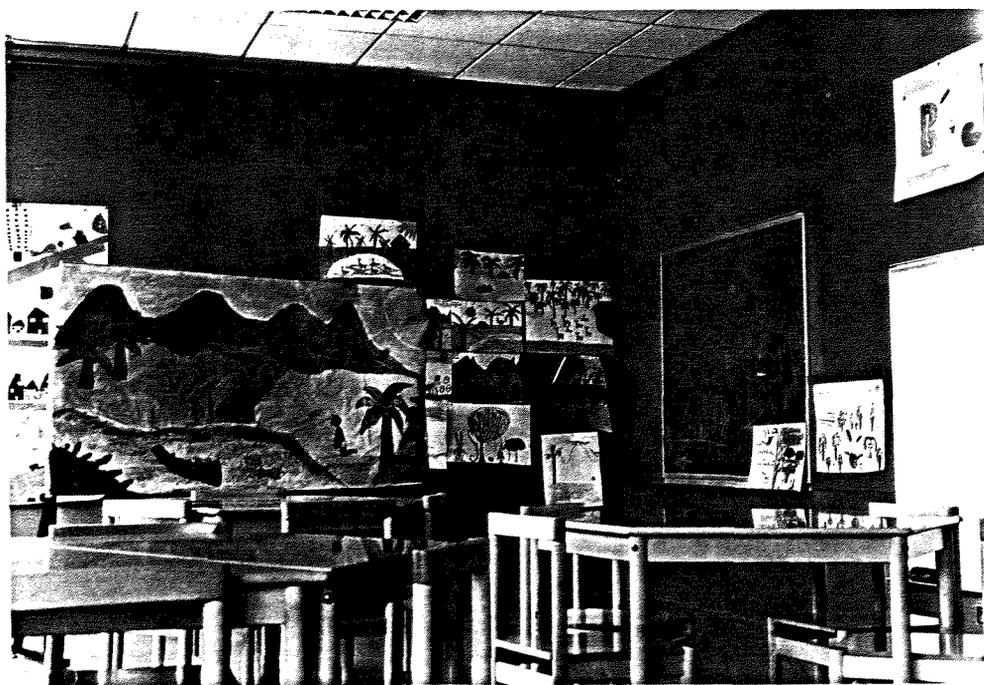


Photo 12 - L'atelier d'expression.

Sur la gauche, derrière la banque de prêt, est situé le coin musique (photo 10) : trois platines (2 disques et 1 cassettes) et 7 casques permettent aux enfants une écoute individuelle confortable. Les rayonnages de la salle de prêt atteignent 1,53 m, cette hauteur, comme chez les adultes, s'élevant à 1,85 m pour isoler la salle de lecture (145 m²), qui comprend peu de tables et de chaises mais une épaisse moquette afin de tenir compte des attitudes de lecture spécifiques aux enfants. Un bureau (18 m²) est séparé de la salle de lecture par une cloison vitrée, au-dessus de la salle de travail en groupe.

Au fond de la salle de prêt, on trouve de droite à gauche, successivement : l'heure du conte (47 m²), l'atelier d'expression (94 m²) et une petite pièce polyvalente (23 m²).

L'heure du conte (photo 11) est une petite pièce en forme d'oeuf inscrit dans un rectangle, et comprend une estrade en gradins à 4 niveaux. Cette pièce communique avec la salle de prêt, une terrasse extérieure et l'atelier d'expression.

Celui-ci (photo 12), séparé de la salle de prêt par une cloison vitrée, est largement éclairé par l'ouest. Il est conçu pour 19 places assises et comprend divers meubles d'expression graphique.

La petite pièce polyvalente, prévue à l'origine pour être une salle de repos, a été transformée en foyer du personnel lorsque, dans la pièce du 2^e étage réservée à cet effet, a été installé l'ordinateur.

La discothèque (119 m², photo 13) est située au-dessus de la salle polyvalente. La banque de prêt, dotée d'un terminal, est installée à gauche, de façon à pouvoir surveiller l'ensemble du local. Derrière elle, un meuble spécialement construit par une société mulhousienne abrite sept platines, une platine à cassettes, un tuner, une table de mixage et un système

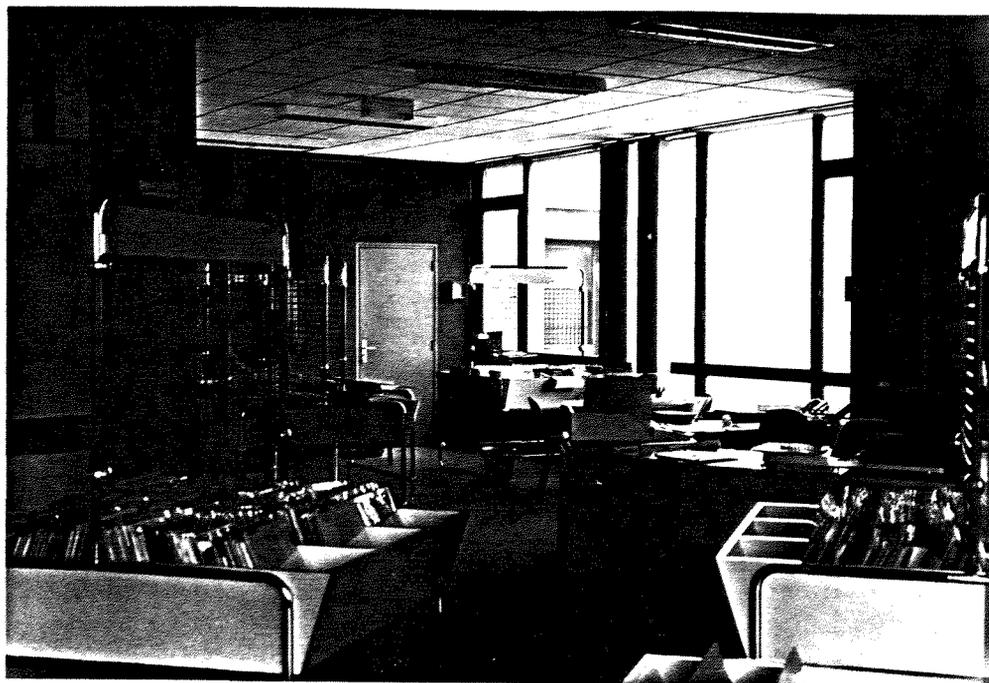


Photo 13 - La discothèque. On peut remarquer le terminal, installé sur la banque de prêt.

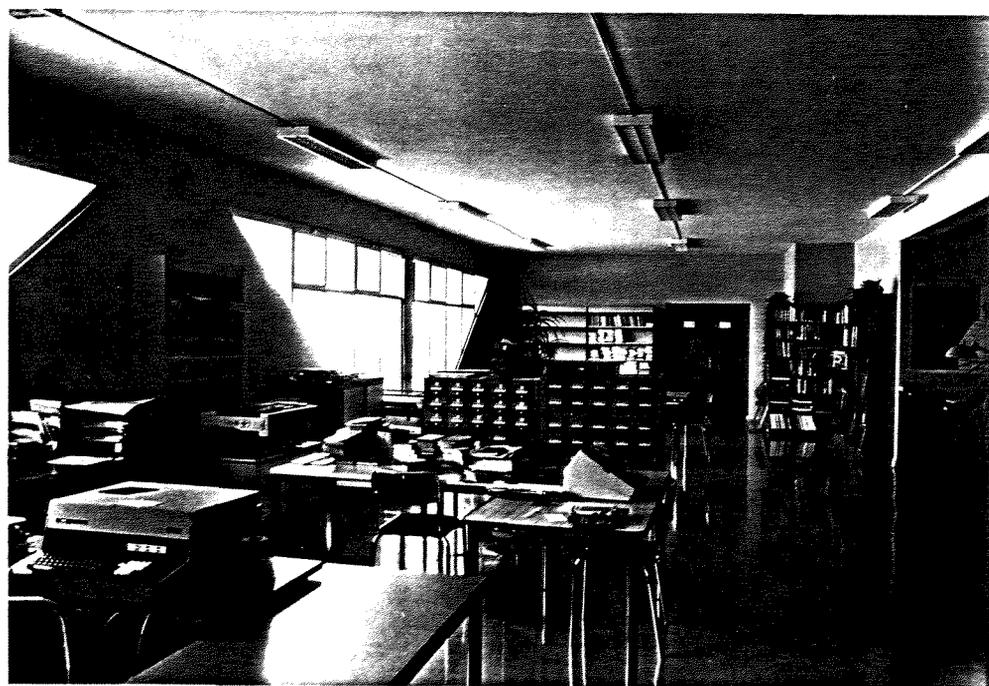


Photo 14 - L'atelier n°2 utilisé pour l'équipement des documents. Au premier plan à gauche, l'imprimante PLESSEY.

de commutation/diffusion permettant de diffuser le son dans la pièce même, dans l'auditorium, dans le hall (pour une musique d'ambiance) ou le bureau de la discothèque (18 m², pour la vérification des disques abîmés). Huit places d'écoute par casques sont installées à côté de la banque de prêt. Enfin, les meubles peuvent contenir 8.000 disques et 1.800 cassettes.

L'auditorium (38 m²), d'une contenance de 20 places, communique avec le palier et avec la discothèque. Ce local a été aménagé en fonction du son, mais peut servir à la projection de diapositives ou de films 16 mm, ainsi qu'à des projections en vidéo.

B - Les services intérieurs :

Hormis le bureau de la section enfantine, et le foyer du personnel, situés au premier étage, tous les services intérieurs sont réunis au second. Un long couloir sépare les services administratifs (au sud) des services de traitement des documents (au nord).

Les services administratifs comportent quatre bureaux de superficies à peu près équivalentes, et qui sont utilisés par les bibliothécaires et le service du secrétariat.

Les services de traitement et d'équipement des documents comprennent 2 ateliers. L'atelier 1 (61 m², le plus à l'ouest) est destiné au traitement : réception, vérification, catalogage et saisie des données par terminal. Outre le matériel de bureau, il comprend des fichiers du fonds en accès direct et du fonds général, constamment consultés. L'atelier 2 (122 m², photo 14) est aménagé en vue de l'équipement des livres, de leur réparation et de leur reliure. Le matériel est donc beaucoup plus important que dans les autres pièces, et comporte, outre les matériels de reliure, une offset de bureau et une imprimante d'étiquettes à code-barre.

Dans la partie ouest de cet étage sont situées 2 pièces dont les attributions ont été modifiées. La plus petite (20 m²) devait être le joyer du personnel avant qu'y fussent installés l'ordinateur de la B.M. et l'imprimante de la CII. Cette modification a entraîné de nombreuses pannes d'ordinateur en 1980-1981, dues aux grandes variations de température : il a donc fallu, en avril 1982, équiper ce local d'un climatiseur coûteux, qui maintient une température constante de 17-18 ° C.

La seconde pièce, prévue pour accueillir un laboratoire photographique, est en fait utilisée au stockage du fonds de roulement des bibliothèques de quartier.

C - Les magasins :

.....

Ils se répartissent sur 3 niveaux : au premier sous-sol (300 m²), au deuxième étage (169 m²) et au troisième (226 m²). Les collections ont été emmagasinées selon leur cote CDU.

Le magasin du sous-sol, qui a le meilleur coefficient de sécurité, abrite le fonds ancien, les fonds de littérature et linguistique (CDU classe 8), des sciences techniques et arts (classes 5, 6 et 7), les romans en réserve, et le fonds de la Bourse du Travail. Au 2^e étage, sont entreposés les fonds de généralités, de géographie et d'histoire (Classes 0 et 9), le fonds local et régional, les cartes et gravures et les collections de périodiques. Le 3^e étage reçoit les fonds de philosophie, religion et sciences sociales (classes 1, 2 et 3), les collections non traitées et les ouvrages de bibliophilie.

D - La zone de circulation :

Le circuit du lecteur est nettement séparé de celui du personnel. Le lecteur n'a en effet accès qu'aux salles du rez-de-chaussée et du 1er étage, grâce à un escalier circulaire d'une grande élégance. Le personnel entre par une porte spéciale située au sud-ouest du bâtiment, sur un quai de déchargement accessible aux camions de livraisons. Par cette entrée, on accède au logement du gardien et à la salle de lecture adultes ; un ascenseur et un escalier permettent l'accès aux étages. Par ailleurs, un monte-charge accompagné se trouve au fond de la salle de travail en groupe et dessert également les trois étages.

2) Le personnel :

Neuf personnes assuraient en 1977 le fonctionnement de la B.M. Ce chiffre s'élève à 23 au 31 mai 1983 et s'augmentera d'une unité dans les prochaines semaines.

La direction est assurée par une bibliothécaire de 2e catégorie, qui compose actuellement tout le personnel scientifique.

Un sous-bibliothécaire principal est chargé à la fois des opérations de comptabilité et des recherches d'histoire locale.

La salle de lecture adultes est administrée par une sous-bibliothécaire (CAFB) assistée par un surveillant de bibliothèque.

A la salle de prêt adultes, une sous-bibliothécaire (CAFB) a la responsabilité du secteur documentaire, une employée principale celle des romans. Deux employées principales et une employée stagiaire les assistent.

La bibliothèque enfantine est gérée par une sous-bibliothécaire (CAFB), aidée par trois employées, principale, stagiaire et auxiliaire.

La discothèque est sous la responsabilité d'une sous-bibliothécaire (IUT + DEUG de musicologie) et d'une employée stagiaire.

Deux employées et une employée auxiliaire ont la charge du service d'équipement du livre.

Le secrétariat est assuré par deux secrétaires dactylographes.

Le personnel de service se compose d'une concierge et de deux femmes de service.

L'ensemble de ce personnel se caractérise par un bon niveau de recrutement qui, eu égard au succès de la bibliothèque auprès du public, devra être poursuivi et renforcé, notamment au niveau du personnel scientifique. Par ailleurs, on constate que la quasi-totalité des bibliothécaires (21 sur 23) sont des femmes, y compris au niveau de la direction, ce qui est à signaler.

3) La gestion informatique du prêt :

.....

Décidée en 1978, la gestion informatique du prêt, dont nous dirons d'emblée qu'elle est une très grande réussite, est entièrement à porter au crédit de l'équipe municipale élue l'année précédente. Cette opération a en effet été financée à 100 % par la Ville en ce qui concerne l'ordinateur (outil municipal à l'origine), à 30 % par l'Etat pour ce qui concerne les 5 terminaux.

A - L'élaboration du logiciel et la phase préparatoire :

.....

Pour des raisons de commodité et de garantie, la municipalité choisit de travailler avec l'entreprise CII Honeywell Bull sise à BELFORT pour l'équipement informatique. La CII proposa alors la collaboration de la société de service G.CAM, qui avait déjà élaboré le logiciel BRIGITTE à l'usage des services municipaux. M. AUDIBERT, du G.CAM, M. BARADEL et Mlle BISCHOFF, élaborèrent en commun un développement du logiciel BRIGITTE afin de l'adapter aux fonctions exigées par la bibliothèque. Ce logiciel fut élaboré en une année (1979-1980) et a pour caractéristiques essentielles de travailler en temps réel et d'avoir un programme évolutif.

B - La formation du personnel :

.....

Il y eut deux formations distinctes. En octobre 1980, 4 personnes (1 sous-bibliothécaire, 2 employées principales et une secrétaire-dactylographe) suivirent une journée et demie de formation par CII dans les locaux de la Mairie de BELFORT. Cette formation fut très empirique et consista en un apprentissage de la "conduite" d'un terminal. Plus longue (4 jours) fut la formation de la bibliothécaire et de la seconde secrétaire-dactylographe, organisée à PARIS dans les locaux de CII. Ces deux personnes étaient les seules représentantes d'un service public parmi un groupe important issu du secteur privé. Sur ces quatre jours de stage, 3 furent consacrés à des cours théoriques, le quatrième, comme à BELFORT, servant à l'apprentissage du terminal.

Pour Mesdames BISCHOFF et CANAL, qui suivirent le stage de PARIS, cette formation eut surtout le mérite de les familiariser avec les appareils mêmes (ordinateur 61 DPS et terminaux) qu'elles auraient à utiliser à la B.M. de BELFORT, donc d'être tournée vers une application immédiate.

C - Le matériel (Hardware) :
.....

Le matériel principal est l'ordinateur 61: DPS de fabrication CII Honeywell Bull, équipé de deux unités de disques MSU 0333 d'une capacité de mémoire de 57,6 millions d'octets chacune. (cette capacité pourra être portée à 200 millions d'octets). Quatre terminaux furent livrés en même temps, en décembre 1980 (2 à la banque de prêt adultes, 1 à la bibliothèque enfantine, 1 à l'atelier 1), le cinquième, auquel est accolée une plaque d'extension de mémoires, équipe la discothèque depuis 1982. Tout le système utilise le langage COBOL. CII loue également à la B.M. une imprimante PRU 0041. La firme anglaise PLESSEY fournit les stylos optiques et les interfaces équipant les terminaux, ainsi qu'une imprimante d'étiquettes à code-barre, qui donna très peu satisfaction au début (il fallut même l'envoyer en réparation en Grande-Bretagne !).

D - Les coûts :
.....

Le coût du logiciel élaboré en commun par le G.CAM et la B.M. fut de 108.192 Frs. La maintenance annuelle est de 20.000 F, y compris les frais de déplacement d'un informaticien du G.CAM, M. MARC, deux ou trois fois par an à BELFORT.

L'ordinateur a coûté 429.000 Frs ; la maintenance atteint 89.000 Frs en 1983. Chaque terminal a coûté 12.700 Frs, avec une maintenance mensuelle de 244 Frs. L'imprimante CII est louée 1.300 Frs par mois. Les cinq stylos optiques et les interfaces ont coûté 7.750 Frs, l'imprimante PLESSEY 86.142 Frs.

E - Les fonctions remplies :
.....

Le système informatique remplit quatre fonction : la gestion des documents, des lecteurs et des prêts, et l'établissement de statistiques.

a) Gestion des documents :

.....

- création du document : on alimente le fichier avec les données normalisées de l'ISBD. En cas d'exemplaires multiples d'un même ouvrage, le premier sert de base pour les suivants. Cette saisie des données se fait maintenant de façon directe et non plus, comme avant l'installation du matériel, par bordereaux de saisie et utilisation d'une société de services.

- édition de listing : on peut établir des listes par auteurs, titres, collections, numéros d'identification et cotes DEWEY.

- une recherche bibliographique peut être menée par diverses clés d'accès : auteur, titre, indice DEWEY, matière, collection, n° d'identification. Il y a 2 possibilités de lecture, synoptique et détaillée.

b) Gestion des lecteurs :

.....

- La création du lecteur se fait par l'intermédiaire d'un bordereau que celui-ci remplit. Le système permet évidemment de modifier toutes les données concernant le lecteur (nom, adresse, date limite de validité de l'inscription, CSP principalement), ainsi que sa suppression.

- L'édition de listing est possible par ordre alphabétique ou numérique.

c) Gestion du prêt :

.....

Elle comporte 6 possibilités : l'emprunt, la restitution, la réservation, le renouvellement, la déclaration de perte ou vol de la carte (qui permet de piéger l'utilisateur indélicat) et la consultation (qui permet de savoir instantanément qui a tel livre, ou quels livres a tel lecteur).

d) Les statistiques :

- Les lecteurs peuvent être comptabilisés globalement, mais aussi par catégories socio-professionnelles, par âge, par sexe et par zone géographique d'habitation.

- par la cote DEWEY, on peut savoir la situation d'un fonds. Exemple : A tel indice correspondent 100 titres ; sur ces 100, 72 sont sortis à l'occasion de 110 prêts.

- Les statistiques croisées sont possibles, permettant de savoir que tel type de lecteurs emprunte tel type de documents.

F - L'utilisation par le personnel :

L'arrivée de l'informatique à la B.M. de BELFORT suscita espérance et inquiétude parmi le personnel. Aussi la principale tâche des bibliothécaires fut-elle double : sensibilisation du personnel à l'allègement des tâches répétitives et surtout démythification de l'outil informatique. Les journées de formation contribuèrent fortement à atteindre ce double objectif.

D'autre part, cette démythification de l'informatique a été rapidement possible grâce au fait qu'une grande partie du personnel utilise les terminaux. On en jugera par le tableau suivant :

| | Chiffre du personnel dans cette catégorie | Nombre d'utilisatrices |
|-------------------------|---|------------------------|
| Bibliothécaire | 1 | 1 |
| Sous-bibliothécaire | 5 | 3 |
| Employées | 12 | 8 |
| Personnel administratif | 2 | 2 |
| Personnel de service | 3 | 0 |
| | 23 | 14 |

Ce tableau permet de constater que toutes les catégories de personnel utilisent l'informatique et que dans chaque catégorie, la proportion d'utilisatrice est majoritaire. Il nous semble que cette responsabilité du personnel est aussi un point fondamental dans la réussite de l'opération toute entière. Quels chiffres peut-on donc avancer, qui fassent état de cette réussite ?

4) Quelques chiffres :

A - Les lecteurs :

Le très grand succès remporté par la B.M. auprès du public s'est immédiatement traduit dans les chiffres d'inscription et de transactions de prêt. La comparaison avec les chiffres de 1975 est remarquablement éclairante :

| | Adultes | Enfants | TOTAL inscrits | TOTAL prêts |
|------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| 1975 | 3.787 | 731 | 4.518 | 140.268 |
| 1982 | 8.775 (+ 231 %) | 4.698 (+ 642 %) | 13.473 (+ 298%) | 207.316 (+ 147 %) |

L'écart entre l'augmentation du nombre des inscrits (+ 298 %) et celui du nombre des prêts (+ 147 %) peut paraître surprenant. La différence s'explique par l'importance relative des lecteurs (surtout des jeunes lecteurs) qui viennent simplement à la bibliothèque pour lire ou travailler en salle de lecture, mais n'empruntent pas de livre, sinon de manière épisodique.

Les lecteurs viennent en majorité de la Ville de BELFORT (59,3 %) et des autres communes du Territoire (34,65 %, dont 24,14 % provenant des communes limitrophes qui composent l'agglomération), soit pour l'ensemble du Territoire 93,95 % ; les 6,05 % restant viennent des départements voisins, La Haute-Saône (561 lecteurs) et Le Haut-Rhin (123 lecteurs).

Ces lecteurs sont en majorité des femmes : 7.597 pour 5.877 hommes. Les catégories socio-professionnelles les mieux représentées sont les étudiants et les retraités (ce qui pour les premiers confirme l'analyse de M. BARADEL) ; parmi les enfants, le plus grand nombre a des parents enseignants, cadres supérieurs ou appartenant à diverses professions libérales.

B - Le fonds :

Le fonds atteint le chiffre de 180.000 livres, tous accessibles au prêt : 110.000 livres sont en magasins, et sont prêtés à la demande des usagers après consultation des fichiers manuels ; on compte 10.000 usuels et ouvrages de consultation en salle de lecture, 140 titres de périodiques, 40 livres de bibliophilie, et une centaine d'affiches ; le fonds de la bibliothèque enfantine compte 13.000 ouvrages. La constitution d'un fonds de 4.000 disques est en voie d'achèvement. Déduction faite de ces chiffres, il reste donc un fonds de plus de 42.000 ouvrages en prêt direct adultes.

Ces résultats montrent l'évolution remarquable, quantitativement et qualitativement, opérée par la B.M. ces dernières années. Mais parallèlement, le contexte général de cette transformation a lui-même fortement évolué : l'inauguration de la nouvelle B.M., le 28 avril 1981, se situait très exactement entre les deux tours des élections présidentielles et la victoire de François MITTERRAND. Le 10 mai suivant allait provoquer d'importants changements, tels que la mise en place de la décentralisation et le doublement du budget du Ministère de la Culture. Dans ce nouveau contexte, quels sont les projets actuels de la B.M. ? C'est ce à quoi nous allons nous efforcer de répondre.

II. LES PERSPECTIVES :

1) Le cadre des conventions culturelles :

Les perspectives de la B.M. sont ouvertes par la volonté de la municipalité d'étendre ses services de façon à toucher un nouveau public, plus diversifié, notamment dans les catégories sociales les plus défavorisées. Cette volonté est étayée par l'Etat qui s'efforce, par une politique contractuelle et une participation financière, d'inciter les collectivités territoriales à développer leur action culturelle. Cette action de l'Etat rencontre une grande compréhension de la part des collectivités, si l'on en juge par le grand nombre de signataires de conventions culturelles.

Dans la convention passée entre l'Etat et la Région Franche-Comté, le développement de la politique du livre s'appuie, en ce qui concerne les bibliothèques, sur les deux axes de la médiathèque et de l'informatique.

La convention Etat - Ville de BELFORT, signée en octobre 1982, rappelle les qualités de la nouvelle B.M. ouverte en 1981, ainsi que l'ouverture en 1983 de la discothèque, pour laquelle l'Etat a financé à 50 % le poste de discothécaire. Puis, dans ce chapitre intitulé "La lecture au service d'un nouveau public", la convention précise:

" L'Etat et la Ville estiment qu'une politique sérieuse de la lecture publique consiste à la fois à accueillir les utilisateurs habituels des bibliothèques et en même temps à donner aux nouveaux publics les moyens d'accès à la lecture. C'est pourquoi ils considèrent que la Bibliothèque Municipale de BELFORT devra développer son action autour des axes prioritaires suivants :

...

- animation à l'intérieur de l'équipement pour accentuer encore l'accès de nouveaux publics en développant le secteur enfant et la médiathèque notamment ;
- action en faveur des publics extérieurs par une politique de dépôts tournants dans les centres culturels, maisons de quartier, etc...
- par la poursuite d'actions à partir du livre (expositions, conférences...) en liaison avec d'autres partenaires culturels ".

Ces deux conventions vont permettre à la ville, qui avait déjà mené une réflexion générale sur sa politique culturelle, de trouver un "second souffle" financier, et de développer son action vers les médias autres que l'imprimé, et en direction de la population des quartiers excentrés. Nous allons examiner successivement ces deux actions.

A - La médiathèque :

La discothèque va donc être inaugurée le 21 juin prochain, jour de la Fête de la Musique, et offrira au choix des "lecteurs" près de 4.000 disques et plusieurs centaines de cassettes ; diverses revues spécialisées seront à leur disposition. Les inscriptions seront prises du 22 au 25 juin, et les prêts effectifs débiteront le 28. Le poste de discothécaire a été financé à 50 % par l'Etat. Il ne fait aucun doute que l'ouverture de ce service rencontrera, comme à chaque fois en pareil cas, un très grand succès public, notamment auprès des jeunes. Beaucoup sans doute découvriront en même temps l'intérêt de la bibliothèque, ce qui laisse augurer d'une nouvelle augmentation du nombre des lecteurs.

L'introduction de la vidéo est envisagée à plus long terme. La circulaire de M. Jack LANG, Ministre de la Culture,

...

en date du 10 novembre 1982, y incite par la proposition de financer à 50 % les équipements adéquats. Mais les contraintes techniques qui accompagnent ces propositions font hésiter les responsables. De plus, tant du côté des bibliothécaires que de la municipalité, il reste encore à définir l'utilisation qui pourrait être faite de la vidéo dans le cadre de la B.M. De cette réflexion découlera l'arrêt d'une politique, qui déterminera elle-même le choix des équipements (magnétoscopes à cassettes 1/2 pouce ou 3/4 de pouce), choix sur lequel la participation financière du Ministère risque d'infléchir, au détriment peut-être de critères plus spécifiquement bibliothéconomiques.

B - Les quartiers excentrés :

Cette action était dès l'origine l'un des points sur lesquels insistait M. BARADEL, et qui n'a jamais été perdu de vue ni par la municipalité actuelle, ni par Mlle BISCHOFF, qui à l'automne 1982 a succédé à M. BARADEL au poste de bibliothécaire. La signature des conventions culturelles lui donne maintenant un caractère prioritaire.

Un projet est sur le point de se réaliser, puisque le Conseil Municipal, dans sa séance du 3 juin prochain, décidera probablement la création d'un poste de sous-bibliothécaire, poste financé à 50 % par l'Etat. Le recrutement se fera très rapidement parmi les lauréats du CAFB 1983. La personne choisie aura une double mission : créer une bibliothèque enfantine à l'hôpital civil de BELFORT, d'une part ; assurer une meilleure gestion et une extension du "fonds de roulement" dans les cinq bibliothèques de quartier desservies par la B.M.

La partie du projet concernant l'hôpital est issue d'un accord entre le Ministère de la Culture et le Ministère de la Santé. A BELFORT, il a fait l'objet de deux réunions,

...

auxquelles ont participé Mme Isabelle JEAN, du Ministère de la Culture, M. Georges CURIE, Délégué Régional du Livre, M. MARCHAND, Adjoint au Maire de BELFORT, Mlle BISCHOFF et plusieurs responsables de l'hôpital. Celui-ci se limiterait à la mise à disposition d'un local suffisamment vaste pour accueillir les collections, qui seraient fournies par la B.M. Le sous-bibliothécaire se chargerait des acquisitions, de l'organisation et de la diffusion du fonds auprès des enfants, qui auraient la possibilité soit de rendre les ouvrages avant leur départ de l'hôpital, soit de les rapporter à la centrale des 4 AS. La direction de l'établissement, qui ne semble pas déborder d'enthousiasme pour ce projet, semble cependant disposée à le favoriser. Un succès de la bibliothèque enfantine permettrait au service public de se tourner vers le secteur des adultes, et de prendre le relais de l'action privée actuellement en cours.

Le deuxième volet du projet concerne les bibliothèques de quartier, réparties dans divers centres culturels de BELFORT. Jusqu'à une date très récente (fin 1982), elles étaient desservies en livres par la BCP du Doubs, aberration administrative qui fut supprimée grâce aux nouveaux moyens financiers de la B.M. Les bibliothèques de ces centres sont gérées par des personnes bénévoles ou rétribuées par ces organismes, mais pas par des professionnels du livre. C'est cette insuffisance que le projet veut combler.

Les conventions culturelles permettront à la Ville de recevoir une subvention régionale de 50.000 Frs et une subvention d'Etat de 30.000 Frs, sommes qui seront consacrées à l'achat de livres pour les bibliothèques de quartier. Par ailleurs, la bibliothèque enfantine de l'hôpital recevra 75.000 Frs du Ministère de la Culture pour sa création.

...

Quel sera l'impact de cette initiative ? En ce qui concerne l'hôpital, il semble raisonnable de penser qu'elle sera très bien accueillie par ses bénéficiaires, et permettra à la B.M. de gagner de nombreux lecteurs. Par contre, en ce qui concerne les bibliothèques de quartier, l'initiative est d'autant plus courageuse qu'elle est plus risquée. Nous avons visité les bibliothèques des centres culturels des Glacis et de Dardel, et en avons rencontré les responsables. L'une et l'autre se réjouissent de l'action de la municipalité, mais semblent sceptiques sur les chances d'une telle opération. Dans les deux cas, les usagers sont des enfants ou des retraités, mais la population active ignore la bibliothèque. D'autre part, une grande partie des enfants, issus de couches sociales défavorisées telles que les groupes de travailleurs migrants (notamment turcs à Dardel), éprouve d'énormes difficultés de lecture. Toute action de la B.M. devra donc tenir compte de facteurs largement extérieurs à la bibliothéconomie, sans quoi elle risquerait d'aboutir à un échec. Peut-être, comme le suggère la responsable de la bibliothèque enfantine de Dardel, l'emploi de l'audio-visuel permettrait-il une plus grande motivation des enfants à la lecture ? Quelles que soient les réponses apportées à l'expression de cette inquiétude, la démarche de la B.M. et de la municipalité nous semble une nécessité pour BELFORT, et nous ne pouvons que souhaiter son succès.

2) Les perspectives à long terme :

.....

Ces perspectives peuvent se concevoir selon deux approches complémentaires : tout d'abord, on peut envisager le développement des services existants, ce qui aboutirait d'une part à celui de la médiathèque (création d'une vidéothèque de prêt et d'une photothèque) et d'autre part au renforcement du personnel et des fonds destinés aux bibliothèques de quartier, de façon à ce qu'elles deviennent de véritables annexes.

...

Par ailleurs, la qualité de la B.M. de BELFORT lui donne, on l'a vu, un rayonnement qui dépasse largement le cadre municipal, voire départemental. Or la B.M. ne dispose pas pour l'instant du dépôt légal d'imprimeur, qui lui donnerait une meilleure possibilité de devenir réellement une "mémoire locale". D'autre part, la départementalisation, au 1er janvier 1986, des Bibliothèques Centrales de Prêt, provoquera probablement une répartition des moyens de la BCP du Doubs au profit du Territoire de Belfort, l'unité actuelle de ces deux départements, justifiée dans le cadre d'un service d'Etat, ne l'étant absolument plus dans celui d'un service départemental. Il y aura donc peut-être une plus grande action de la BCP du Territoire en direction des communes de moins de 10.000 habitants, et la B.M. de BELFORT jouera sans doute à ce moment-là un rôle d'exemple, non négligeable pour le développement local de la lecture publique.

Ces considérations, pour floues et incertaines qu'elles soient, nous laissent à penser que la B.M. de BELFORT n'est encore qu'au début de ses possibilités d'expansion. En tout état de cause, elle se situe, par la volonté de la municipalité, la compétence et l'enthousiasme de ses bibliothécaires, dans une perspective résolument novatrice. A ce titre et à bien d'autres, elle gagne à être mieux connue.

...

CONCLUSION GENERALE

-oOo-

Dans la conclusion de sa Thèse, M. Henri COMTE dépeint ainsi la nouvelle image de la bibliothèque de lecture publique: "Une nouvelle image, c'est d'abord, pour la bibliothèque de lecture publique, une nouvelle apparence : des locaux indépendants, fonctionnels et bien situés, afin qu'elle soit véritablement présente dans la cité et facilement accessible à tous. C'est aussi une gamme de services et d'activités suffisamment étendue pour attirer et retenir les publics les plus variés". Cette description idéale s'applique parfaitement à la B.M. de BELFORT. Comment l'expliquer ?

D'un point de vue historique, l'institution d'une B.M. digne de ce nom en 1925 tranche sur la léthargie de l'Etat pendant cette période, et aura une influence diffuse, mais réelle : elle contribuera à créer et développer une demande, face à laquelle les élus belfortains des années 1960 devront tenter d'élaborer une réponse.

En ce qui concerne les bibliothécaires, nous avons vu que tant M. BARADEL que Mlle BISCHOFF ont profondément réfléchi sur la bibliothèque - outil culturel à toutes les étapes du processus de construction : établissement des programmes de construction et d'équipement, et informatisation. Nous soulignons comme essentiel le fait que cette réflexion n'a pas été menée en vase clos, mais de façon concertée avec les spécialistes extérieurs à la B.M. : architectes, SODEB et informaticiens.

...

De leur côté, les municipalités qui se sont succédées de 1965 à 1983 ont illustré de façon très éclairante l'éventail des attitudes et des politiques possibles dans cette circonstance : à une période d'inertie totale, a succédé une équipe décidée à bien faire, mais pensant son projet sans considérer suffisamment le contexte local et la rationalisation des choix budgétaires ; enfin, depuis 1977 une planification véritable est intervenue, prenant en compte, par l'intermédiaire d'un nouveau cadre institutionnel municipal, tous les projets culturels locaux et l'avenir propre de la B.M. C'est cette politique qui a permis l'informatisation de la bibliothèque et le recrutement d'un personnel nombreux et qualifié.

Enfin, l'Etat est intervenu de façon décisive par la mise en place d'un système d'aide financière, qui seul permet à des villes moyennes comme BELFORT de réaliser des constructions efficaces, c'est-à-dire durablement utiles. Là aussi, la concertation entre la Ville et l'Etat a été un important facteur de réussite.

Analyse, planification, incitation, concertation sont les mots-clés qui ouvrent les portes d'une bibliothèque d'avenir.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

-oOo-

A. Sur l'histoire et le développement de la lecture publique en France :

COMTE (Henri). - Les Bibliothèques publiques en France. - Lyon : Pr. de l'E.N.S.B. , 1977.

FRANCE. Culture (Ministère). - Les Bibliothèques publiques en France : rapport au Premier Ministre établi en juillet 1981... - Paris : Dalloz , 1982.

FRANCE. Culture (Ministère). - Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapports de la commission du livre et de la lecture. - Paris : Dalloz , 1982.

HASSENFORDER (Jean). - "Bilan historique des bibliothèques publiques françaises : 1920-1967". In : Des bibliothèques pour la France. - Paris : A.B.F. , 1975.

HASSENFORDER (Jean). - Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle (1850-1914). - Paris : Cercle de la Librairie , 1967.

La lecture publique en France : Rapport du Groupe d'études.

In : La Documentation française, 1er février 1968, n°3459.

MARAIS (Octave). - De la propriété des bibliothèques communales. - Rouen : s.n. , 1892.

MOREL (Eugène). - La Librairie publique. - Paris : A. Colin , 1910.

B. Planification et programmation :

FRANCE. Livre (Direction). - Bibliothèques municipales : programmation des équipements. - Paris, 1980.

...

- ✍ GIRARD (Aline). - Réseaux de bibliothèques et planification.
- Villeurbanne : E.N.S.B. , 1980.

C. Quelques exemples de bibliothèques :

BURNIER (Michel). - Sur quelques questions soulevées par la gestion d'une bibliothèque publique : le cas de la B.M. de la Part-Dieu. - Villeurbanne : E.N.S.B. , 1980.

MULLER (Marie-Pierre). - L'Evolution d'un réseau urbain de lecture publique : Grenoble 1975-1980. - Villeurbanne : E.N.S.B. , 1980.

PERRET (Jacques). - Le développement d'un réseau municipal de prêt : Grenoble. - Villeurbanne : E.N.S.B. , 1975.

TOUZET (Odile). - Programme d'extension de la lecture publique à Bordeaux : aspects politiques et techniques d'une décision. - Villeurbanne : E.N.S.B. , 1982.

D. Sur BELFORT :

BARADEL (Henri). - La Nouvelle B.M. de Belfort : cinq fois plus de place et un équipement moderne. In : Livres-Hebdo, 1982, vol. IV n°12, p. 97-99.

BELFORT. - Dix années de réalisations : 1925-1935. - Belfort : Imp. La Frontière , 1935.

NEFF (Eugène). - 80e [Quatre-vingtième] anniversaire de la Société Belfortaine d'Emulation. - Belfort : Imp. Gerber , 1953.

E. Sur les conventions culturelles :

Conventions culturelles : Les communes vont-elles suivre ?
In : La Gazette des Communes, 1983, n°9, p. 55-56.

QUEYRANNE (Jean-Jack). - Les Régions et la décentralisation culturelle : Les conventions de développement culturel régional : rapport au ministre de la Culture. - Paris : La Documentation française , 1982.



ANNEXES

-oOo-

ANNEXE 1

LETTRE DU 13 NOVEMBRE 1890
ADRESSEE PAR LE MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
A L'ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE DE BELFORT

"Monsieur l'Administrateur,

"Il résulte du rapport de l'inspection générale ainsi que des renseignements qui m'ont été fournis par M. le Maire de Belfort que la bibliothèque publique de cette ville est soumise à une organisation toute spéciale, qui me paraît absolument irrégulière et sur laquelle je crois devoir appeler votre attention. En vertu d'un accord intervenu entre la municipalité et la Société Belfortaine d'Emulation, la ville continuerait de subvenir directement ou indirectement à presque toutes les dépenses, mais l'administration de la bibliothèque serait confiée à la Société mentionnée ci-dessus. De plus, les collections auraient été réparties en deux sections, l'une, dite populaire, est seule accessible au public, l'autre, communale proprement dite et qui comprend tous les ouvrages de valeur, soit au point de vue littéraire, soit au point de vue bibliographique, est réservée aux membres de la Société Belfortaine qui sont seuls admis à emprunter les livres, moyennant une cotisation annuelle de trois francs. Ainsi la municipalité semble renoncer à toute action, à tout contrôle, sur la gestion des richesses littéraires placées légalement sous sa surveillance et sa responsabilité. C'est une société privée, dont la responsabilité n'existe pas au point de vue administratif, qui se réserve l'administration

...

de l'établissement. Enfin, des collections qui sont une propriété publique et qui devraient être mises gratuitement à la disposition de tous, sont interdites à la plus grande partie de la population et deviennent par une sorte de concession et de privilège le partage exclusif du petit nombre..."

Extrait de lettre cité dans:

NEFF (Eugène). - 80e [Quatre-vingtième] anniversaire de la Société Belfortaine d'Emulation. - Belfort : Imp. Gerber, 1953. - Pp. 22-23.

RC : BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES → Région : Belfort

Nouvelle bibliothèque municipale Quand sera-t-elle réalisée ?

Après avoir lancé un cri d'alarme lors d'une réunion extra-municipale consacrée à la culture, M. Baradel, conservateur de la bibliothèque municipale s'inquiète, de nouveau, du sort qui sera réservé au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale à Belfort. Depuis quinze ans, les municipalités se suivent mais le projet reste toujours dans les cartons. L'arrivée d'une nouvelle équipe municipale en 1977, le dernier, la construction d'une bibliothèque est, une fois de plus, à l'ordre du jour. Diverses idées ont été lancées.

Pourquoi ne pas l'installer dans le « château » de l'ancien hôpital militaire ? Après étude, cette idée, au départ séduisante, a été abandonnée. L'architecture du « château » ne permet pas l'aménagement de salles de prêts suffisamment spacieuses.

Va-t-on se replier sur la ZAC Gérard et reprendre ainsi le projet de la municipalité précédente ?

Mais, dans l'immédiat, le mode de financement de cette construction plus que le lieu de son implantation, semble devoir retarder sa réalisation. Le voudrait-elle, la ville de Belfort n'a pas, en effet, les reins assez solides pour prendre à sa charge la construction d'une bibliothèque municipale. L'Etat prendra-t-il le relais ? On pense notamment au contrat « Belfort ville moyenne » qui permettrait de mener à bien de telles réalisations.

Réponse à la rentrée. Dans l'immédiat, nous donnons la parole à M. Baradel qui s'exprime au nom de la commission extra-municipale chargée de la bibliothèque :



La bibliothèque municipale dans ses locaux actuels : proche de l'asphyxie.

L'installation de la bibliothèque municipale en 1934, en plein centre ville dans des locaux neufs à la Maison du Peuple, a permis un développement remarquable de la lecture publique à Belfort. Mais au cours des années qui suivirent la guerre, apparurent des éléments nouveaux et déterminants pour la bibliothèque : L'augmentation de la population, de sa jeunesse surtout, la prolongation de l'âge scolaire, l'élévation du niveau général des connaissances et de culture, un besoin nouveau de formation continue et de recyclage surtout en sciences et techniques et en droit et de s'insérer dans une société plus diversifiée, enfin une multiplication des médias portant l'information et l'appétit de savoir chez chacun.

Tout cela fit que, de plus en plus, la Bibliothèque municipale est devenue le centre de documentation général et la bibliothèque de culture essentielle à laquelle font appel dans des domaines les plus divers aussi bien les particuliers que les associations ou les divers organismes.

Dans cette masse organisée de plus de 100.000 volumes classés et répertoriés, viennent puiser les scolaires, les étudiants, des enseignants, des représentants des diverses professions à la recherche de documentation professionnelle et technique mais aussi les curieux, les chercheurs, les mordus de concours divers, les lecteurs de romans et enfin les retraités dont la soif de connaissance et d'activités nouvelles reste heureusement souvent bien vive.

Ainsi, sans discontinuer, la fréquentation s'est intensifiée et l'aire de ses lecteurs s'est progressivement étendue (8 % des inscrits viennent des communes limitrophes, 4 % du reste du Territoire et même de Haute-Saône et du Doubs).

Etat d'asphyxie actuel

Tout cela est très heureux et prouve que Belfort dans sa mentalité et ses aspirations tend à devenir une ville active et tournée vers le progrès. Mais voilà, 100.000 volumes c'est beaucoup, dira-t-on peut-être ! Oui, c'est beaucoup pour cette bibliothèque prévue pour 30.000 volumes tout au plus, mais ne soyons pas naïfs, pour les besoins d'une ville de près de 60.000 habitants c'est un fonds de bibliothèque centrale modeste car les acquisitions ont souvent été mesurées avec trop de parcimonie, si l'on considère que la part des livres récents, ceux des 30 dernières années qui sont les plus demandés, n'atteignent pas 50 % du total. En outre, plus de 15.000 volumes sont d'ores et déjà et constamment en prêt à l'extérieur.

Il s'en suit que très souvent satisfaction ne peut pas être donnée au lecteur ou du moins très imparfaitement, la documentation n'ayant pu être mise à jour faute de crédits. Mais le problème le plus grave et le plus urgent, celui qui est posé et agité depuis 15 ans, c'est que les installations actuelles, saturées et complètement saturées, sont celles d'une mauvaise bibliothèque du début du siècle, conçue essentiellement pour loger des livres mais peu pour les commodités et l'agrément du public et encore moins du personnel.

Sa description peut se résumer ainsi : des locaux dispersés sur 4 niveaux dans les deux ailes de la Maison du Peuple, des rayonnages de livres serrés jusqu'à l'extrême limite et montés souvent jusqu'au plafond à 3,50 m de hauteur, pas d'ascenseur, l'accès aux livres et leur transport se fait par les escaliers et à l'aide d'échelles et d'escaloux. Peu de place pour circuler encore moins pour s'asseoir, des locaux tout à fait insuffisants.

Soit en tout et pour tout 640 m² dispersés dans cette Maison du Peuple alors que quatre fois plus sont recommandés par les services techniques de la Direction du Livre pour la bibliothèque centrale d'une ville de près de 60.000 habitants.

Pourquoi pas enfin une bibliothèque municipale au plein sens du terme à Belfort ? Il est évident qu'envisager de remplir pleinement le rôle d'une bibliothèque municipale reste à Belfort un projet lié à d'autres installations. Mettre en valeur le livre, la lecture et la documentation déjà par une présentation matérielle convenable et rationnelle, réaliser des animations spécifiques au livre, présenter grâce à ses fonds et à des prêts inter-bibliothèques des expositions qui puissent la mieux faire connaître et attirer un public plus large, organiser des échanges divers entre les bibliothèques de la ville, leur fournir l'aide technique qu'elles sont en droit d'attendre de la bibliothèque municipale, bref, organiser une action globale et permanente pour développer la lecture sur l'ensemble de la ville, c'est ce que des villes qui nous entourent ont déjà largement engagé : Mulhouse, Saint-Dié, Colmar, Chalon-sur-Saône...

D'autres s'y préparent : Vesoul commence la construction d'une bibliothèque moderne cette année, Montbéliard a un projet à l'étude... Belfort a son projet déjà très élaboré. Sera-t-il réalisé ? Et quand ?

Cette réalisation tant retardée, malgré son importance primordiale pour Belfort et son urgence, continuera-t-elle à être prise à la légère ?

ANNEXE 3

INFORMATIQUE, DEWEY ET CDU

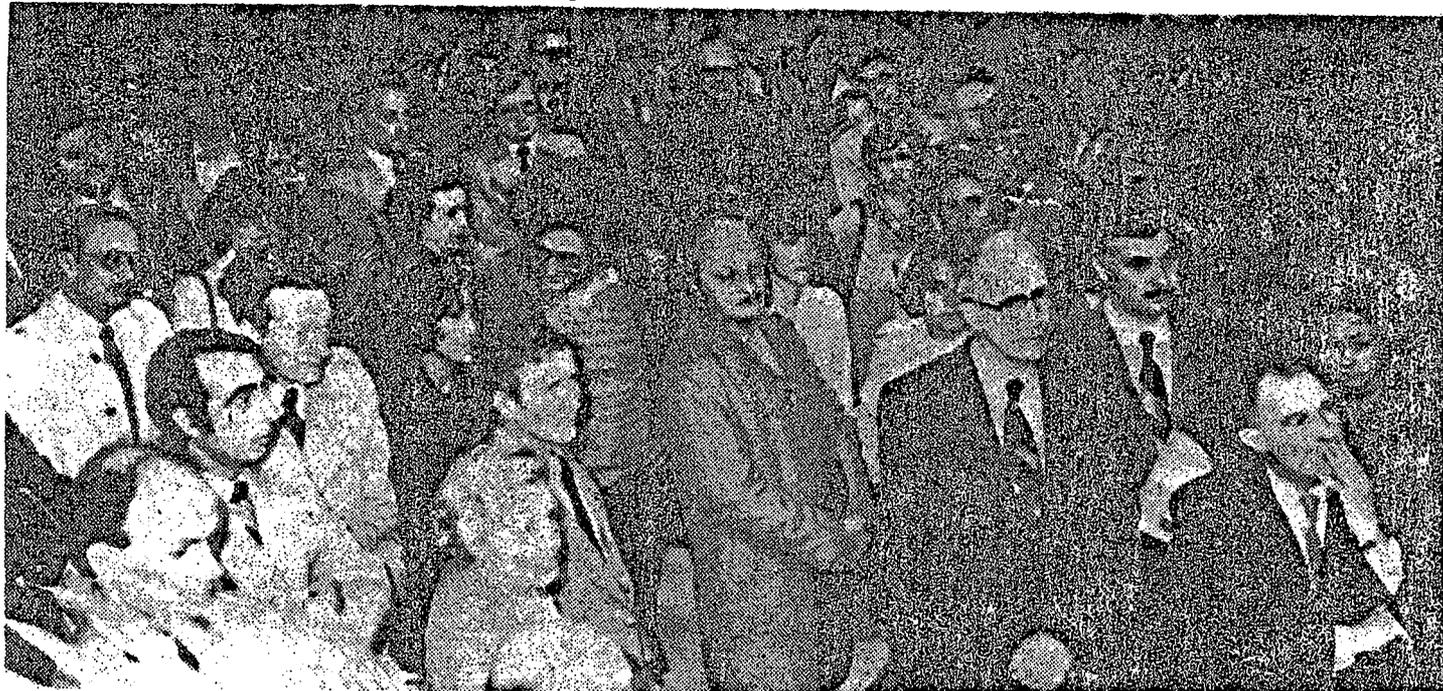
La B.M. de BELFORT avait adopté depuis de longues années la classification CDU pour indexer ses collections. Il apparaissait à M. BARADEL et à Mlle BISCHOFF que ce système était peu adapté à une Bibliothèque Municipale, et qu'il serait bon de profiter du transfert de locaux pour procéder à la transcription des indices. La décision d'informatiser accéléra ce processus.

A l'époque, nous dit Mlle BISCHOFF, aucun système informatique n'était capable de gérer des collections indexées en CDU. La classification DEWEY était donc rendue nécessaire. Il était cependant impossible de songer à transcrire les cotes de l'intégralité des collections en un laps de temps relativement court. On décida de n'entreprendre cette opération que pour les ouvrages en prêt direct et les usuels. Les volumes laissés en magasins resteraient donc indexés en CDU, mais pourraient être transcrits au fur et à mesure des demandes des usagers. Telle est la raison de l'existence des deux classifications au sein de la même bibliothèque.

Techniquement, ce fut Mlle BISCHOFF seule qui, au rythme de 2.000 par semaine, remplit les bordereaux de saisie des documents destinés au prêt direct. Ces bordereaux portaient les indications habituelles de l'ISBD, et comportaient un "identifiant" à 9 chiffres répartis en 5 zones :

- zone A (1 chiffre) : fonds (2 = documentaire adultes ; 3 = roman, etc...)
- zone B (1 chiffre) : support (0 = prêt direct adultes ; etc...)
- zone C (5 chiffres) : numéro d'inventaire ;
- zone D (1 chiffre) : to maison ;
- zone E (1 chiffre) : numéro d'exemplaire.

Un équipement remarquable : la bibliothèque des 4 AS ouverte aujourd'hui



Au premier plan de la nombreuse assistance (à droite) M. Voegeli, consul de Suisse à Mulhouse. (Photos B. Le Ny).

De très nombreuses personnalités dont le consul de Suisse à Mulhouse ont participé, hier, à l'inauguration de la nouvelle bibliothèque municipale des 4 As. Ils ont pu sur place juger de la beauté et de la qualité de cet

équipement vaste, aéré, lumineuse, moderne et confortable où les adultes comme les enfants trouveront, en plein centre ville, un lieu d'accueil et d'échange à l'agencement remarquable et remarqué.

Une bibliothèque pilote en Franche-Comté

Inaugurée hier, ouverte aujourd'hui, la bibliothèque de Belfort est désormais en Franche-Comté une bibliothèque pilote avec son ordinateur qui recense actuelle-

ment 37 000 des 150 000 volumes, propriété de la bibliothèque.

Pilote aussi avec ses salles pour les jeunes lecteurs, salles du conte, salle d'animation, complètes l'an prochain par une discothèque.

Pilote encore par ses horaires d'ouverture qui faciliteront l'accès des scolaires, mais aussi de tout ceux qui travaillent.

C'est réellement une très belle réalisation dont on a fêté l'ouverture. « Nous pouvons être fiers », déclarait Michel Marchand, adjoint à la culture. Il est vrai que le projet d'une bibliothèque aux 4 As ne date pas d'aujourd'hui, mais il est devenu réalité parce que comme l'ont expliqué MM. Émile Géhant et Jean-Pierre Chevènement, la municipalité a inclus parmi ses choix prioritaires, celui du développement d'une politique culturelle concrète et cohérente.

Après la Maison des Arts, avant le théâtre, et pendant que se poursuit la décentralisation culturelle de quartier, la bibliothèque des 4 As deviendra sans nul doute l'un des grands rendez-vous belfortains. Non pas un temple de la culture, mais un lieu de vie au cœur de la ville. Non pas une réalisation de prestige comme le notait J-P Chevènement, mais un équipement nécessaire à tous, car le livre en suscitant la réflexion, en favorisant l'éducation et la liberté d'information est le support fondamental de la démocratisation de la culture face aux industries culturelles qui conditionnent l'opinion telle que la télévision.

Nous reviendrons plus longuement dans une prochaine édition sur l'événement qui constitue cette inauguration.



De gauche à droite MM. Géhant, L. Couqueberg, Chevènement, Forni écoutent Michel Marchand, adjoint à la culture.

Est Répu Sicain 29/4/87

Une « première » en Franche-Comté :

La nouvelle bibliothèque de Belfort à l'heure de l'ordinateur

BELFORT. — La nouvelle bibliothèque municipale de Belfort édifée au centre ville des 4 As a ouvert ses portes hier matin. Cet équipement ultra moderne qui a coûté 11 millions de francs financé par l'Etat, la ville et le département, est désormais parmi les bibliothèques pilotes, non seulement en Franche-Comté mais aussi en France. En quelques mois, le temps d'un déménagement, les lecteurs belfortains sont passés du XIXe au XXIe siècle. Ainsi l'a voulu la municipalité belfortaine en mettant la technique informatique au service du livre, afin d'offrir un service plus rapide, plus efficace et plus précis aux usagers et faciliter la gestion de la bibliothèque.

Un modèle de conception architecturale

Un monde en effet entre les anciens locaux de la Maison du Peuple ouverts en 1933, tristes, poussiéreux, étroits, privés de lumière où les livres s'entassaient sur des étages quasi inaccessibles de rayonnages métalliques et le bâtiment ultra moderne des 4 As. Ici la lumière du jour entre par d'immenses verrières, la

moquette, l'insonorisation très étudiée créent une atmosphère propice à la réflexion. La conception architecturale due à l'architecte Etienne Susini est un modèle du genre. Après un hall de 100 m² et une salle d'exposition s'ouvre une salle de prêt de 500 m² où tous les ouvrages sont à portée de la main ; plus d'échelles, plus d'acrobaties pour aller pêcher un bouquin. La salle avec ses couleurs gaies ressemble à une vaste librairie. Au premier étage 500 m² sont réservés aux enfants avec une bibliothèque à la mesure de leur taille, une salle des cartes où ils entendront les histoires qui ont enchanté notre enfance.

Un atelier d'expression et une petite salle de lecture complètent cet équipement très original où des animateurs seront en permanence à la disposition des jeunes lecteurs. La municipalité de Belfort n'a pas voulu ouvrir un nouveau temple de la culture, mais faire de la bibliothèque un lieu d'échange, de rencontre et d'animation pour tous les âges au centre de la ville. Autre innovation, une discothèque voisine de la bibliothèque enfantine fonctionnera dans quelques mois.

On pourra y trouver en prêt d'innombrables disques.

Mais la grande nouveauté reste l'ordinateur. Caché au deuxième étage du bâtiment, il est le véritable maître de la maison. Grâce à son intervention, le lecteur trouvera immédiatement le livre rare qu'il cherche. 37 000 volumes sont actuellement répertoriés sur les 150 000 appartenant à la bibliothèque. A l'entrée de la salle de prêt, il suffit d'interroger la machine sur le thème recherché, l'ordinateur restitue alors les titres des livres correspondants, une analyse de leur contenu et jusqu'à leur emplacement sur les rayons. Un temps considérable sera ainsi gagné pour les usagers.

Par ailleurs, l'ordinateur engrange de multiples renseignements : enregistrement des abonnés, des prêts réservation ou retours de livres. Il permettra de relancer les lecteurs retardataires, d'élaborer également des statistiques, des catalogues, etc...

En faisant le choix de l'informatique, la municipalité s'est prononcée pour un équipement CII Honeywell-Bull rendant ainsi hommage à une technique de fabrication en partie belfortaine. Elle a aussi distancé considérablement les autres cités comtoises, puisque Belfort est la seule ville de Franche-Comté dont la bibliothèque soit dotée d'un ordi-



Dans l'ancre de l'ordinateur tous les secrets de 150 000 volumes.

nateur. Le programme élaboré par une société de service en informatique, le GCAM en collaboration avec le personnel, place l'équipement belfortain parmi les

bibliothèques pilotes françaises. Un classement dont la cité du lion, où l'aide au développement culturel est particulièrement important, peut être fière. L'ob-

jectif est désormais de doubler nombre des adhérents à bibliothèque. Avec un tel équipement, il est probable que Belfort tiendra son pari.

TABLE DES MATIERES

-oOo-

| | PAGES |
|---|-------|
| Introduction | 3 |
| Préambule historique | 6 |
| PREMIERE PARTIE : DE LA CRISE DE LA B.M. A LA DECISION DE CONSTRUIRE (1960-1972) | 12 |
| 1) Le constat d'urgence | 12 |
| 2) La sensibilisation des élus | 14 |
| 3) L'occasion à saisir : Le projet de rénovation du centre-ville | 19 |
| DEUXIEME PARTIE : DE LA DECISION A LA CONSTRUCTION (1972-1981) | 22 |
| I. La définition du programme | 23 |
| 1) La période de réflexion | 23 |
| 2) L'élaboration du projet jusqu'en mars 1977 | 26 |
| 3) Le changement municipal et ses conséquences | 28 |
| II. Le rôle des intervenants | 32 |
| 1) Le bibliothécaire | 32 |
| 2) La Ville de BELFORT | 33 |
| 3) La SODEB | 34 |
| 4) La Préfecture du Territoire de Belfort | 34 |
| 5) La Direction du Livre | 35 |
| TROISIEME PARTIE : BILAN ET PERSPECTIVES | 38 |
| I. Le bilan | 38 |
| 1) Les locaux | 38 |
| 2) Le personnel | 44 |
| 3) La gestion informatique du prêt | 45 |
| 4) Quelques chiffres | 50 |

...

| | |
|--|------|
| 11. Les perspectives | 52 |
| 1) Le cadre des conventions culturelles | 52 |
| 2) Les perspectives à long terme | 56 |
| CONCLUSION GENERALE | 58 |
| | |
| BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE | 60 |
| ANNEXE 1. Lettre du 10 novembre 1890 adressée par Le Ministère de L'Instruction Publique à L'Administrateur du Territoire de Belfort | I |
| ANNEXE 2. Nouvelle Bibliothèque Municipale : quand sera-t-elle réalisée ? (Est Républicain, 31 juillet 1977) | III |
| ANNEXE 3. Informatique, Dewey et CDU | IV |
| ANNEXE 4. Un équipement remarquable: la bibliothèque des 4 AS ouverte aujourd'hui (Est Républicain, 29 avril 1981) | V |
| ANNEXE 5. La nouvelle bibliothèque de Belfort à L'heure de L'ordinateur (Est Républicain, 30 avril 1981) | VI |
| ANNEXE 6. Carte des établissements culturels de Belfort | VII |
| TABLE DES MATIERES | VIII |





950567C